

LA CITÉ

architecture
urbanisme



URBANISATION
DE
TERMONDE

Voir dans ce numéro

**Le Nouveau Service de Notes Techniques de "La Cité"
établies suivant la Classification Décimale Universelle.**

LIBRAIRIE DIETRICH & C^o, RUE DU MUSÉE, 10, BRUXELLES

Décembre 1933

XI^e Année

Ce numéro : 5 francs

12

LA CITÉ

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE
XI^E ANNÉE

RUE DE L'ENSEIGNEMENT, 64
B R U X E L L E S

Administrateur-Directeur :
A. CORNUT, Architecte

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
G. FRANCE, Architecte
J. HOEBEN, Architecte
P. VERBRUGGEN, Architecte
R. VERWILGHEN, Ing. c. c.

EDITION :
Revue d'architecture " La Cité "
Soc. Coop
Compte Chèque Postal : N° 166.21

LIBRAIRIE :
Dietrich & C°
Rue du Musée, 10, Bruxelles

PUBLICITE :
M. Lud. Schwachhofer
Boulevard d'Ypres, 28
Téléphone : 17.73.12

REVUE MENSUELLE BELGE D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME
comprenant la Revue d'information technique parue jusqu'ici sous le titre 'Tekhné'

Organe de la Société Belge des Urbanistes et Architectes Modernistes

COMITE DE REDACTION :

Chefs de rubrique

L. FRANÇOIS, Architecte
J. FRANSSSEN, Architecte
C. VAN NUETEN, Architecte
R. VERWILGHEN, Ing. urbaniste

REDACTION :

V. BOURGEOIS, Architecte
L.-H. DE KONINCK, Architecte
J.-J. EGGERICX, Architecte
G. EYSSELINCK, Architecte
A. FRANCKEN, Architecte
M. HEYMANS, Architecte
H. HOSTE, Architecte
J. MOUTSCHEN, Architecte
A. NYST, Ingénieur-Architecte

SECRETARIAT :

Em. HENVAUX, Architecte

ABONNEMENT :
Belgique : 40 francs
Etranger : 60 francs
(12 belgas)

Le bureau de la Revue est ouvert tous les jours de 2 h. à 6 h.
(samedis et dimanches exceptés).
Les rédacteurs et collaborateurs sont seuls responsables
de leurs articles. Il sera rendu compte dans la revue
de tout ouvrage dont un exemplaire lui sera envoyé.

LE CUIVRE

**est un métal bon marché parce que
c'est un métal qui dure.**

Architectes, Entrepreneurs !

Préconisez l'usage du cuivre pour les

CANALISATION D'EAU - INSTAL-
LATIONS SANITAIRES - TOITURES
- INSTALLATIONS DE CHAUF-
FAGE CENTRAL - CHASSIS DE
FENETRES ET DE VITRINES, ETC.

**Vos clients seront satisfaits... car
ils y trouveront leur profit.**

Pour tous renseignements sur les applications du cuivre et de ses alliages, s'adresser à l'UNION MINIERE DU HAUT KATANGA, Département applications cuivre, 8, rue Montagne-du-Parc, Bruxelles.

L'Union Minière ne fabrique pas de produits finis et ne participe à aucune installation, mais elle met ses services techniques à votre disposition et ce à titre absolument gracieux, pour tout aide à apporter dans vos études et dans l'établissement de vos plans.

Introduction

C'est au début de 1932 que fut organisé, par la municipalité termondoise, un concours pour l'aménagement des anciens terrains militaires, et pour l'urbanisation de la ville. Voici deux mois, à peine, que les résultats de ce concours ont été rendus publics.

Le problème posé offrant, pour l'architecte comme pour l'urbaniste, un intérêt vraiment extraordinaire, nous avons cru devoir y consacrer la majeure partie de ce fascicule.

Quant au concours proprement dit, on lira p. 234 les réflexions qu'il suscita chez un membre du jury, notre collaborateur M. R. Verwilghen.

Ce jury se composait de : 1) M. le Sénateur Alb. Van Stappen, Bourgmestre de Termonde; 2) Un délégué de l'Administration des Ponts et Chaussées; 3) M. l'ing.

Couterman, ingénieur en chef du Service Technique Provincial; 4) M. l'arch. Mortier, délégué de la Commission Royale des Monuments et des Sites; 5) M. R. Verwilghen, délégué de l'Union des Villes et Communes belges; 6) M. l'arch. Van Eycken, délégué des concurrents; 7) M. F. De Riddere, architecte de la Ville et secrétaire du Jury.

Les résultats du concours sont les suivants :
Premier Prix :

Prime de 10.000 francs : M. C. Heymans, architecte-urbaniste, Bruxelles.

Deuxième Prix :

Prix de 6.000 francs : G. A. L. Brunfaut, architecte, Bruxelles, en collaboration avec E. Henvaux, architecte, Bruxelles.

Troisième Prix :

Prime de 1.000 francs : Pierre Carette, Ing. Sanitaire I. T. S., Brugelette; Henry Luga, architecte, Brugelette.

Termonde avant 1914

Les lignes qui suivent, écrites avec beaucoup de pittoresque par André Baillon, ont le mérite de situer l'atmosphère de la petite ville — dont l'urbaniste doit tenir compte.

Si vous voulez savoir, dans sa vérité et son essence, ce que c'est qu'une petite ville, faites donc un tour à Termonde. Il est vrai qu'elle n'existe plus. Ou tellement différente. Le temps a passé par là. Le temps, les Allemands et aussi leur pétards à incendie. Tout a été rasé, puis reconstruit sur d'autres plans*. Mais enfin, supposons. Vous voici un demi-siècle en arrière et vous arrivez un soir, comme je le fis avec ma tante.

Ce que vous voyez d'abord, ce sont des remparts. Baignée par l'Escaut, traversée par la Dendre, sa rivière et son fleuve en font une « position stratégique ». C'est une ville forte. Douves, glacis, poudrières, casemates, canons, ce qu'il faut pour soutenir un long siège. Les Termondois n'en sont pas fiers. Tous ces jeunes soldats en ville, vous savez?... Et puis, à quatre mille âmes, on étouffe dans ce corset de force. Alors que les bourgs voisins se créent d'année en année des rues nouvelles, Termonde ne bouge pas.

La gare se dresse à l'intérieur de l'enceinte. Si vous voulez toucher du bois, c'en est. Il faut qu'on puisse la démolir rapide-

ment, si elle gênait le tir en cas de guerre. Les quelques maisons qui se trouvent là, sont en bois également. En face d'une gare, se sont des hôtels, naturellement! Les pauvres! ils font l'impossible pour paraître en pierre. On les regarde d'un mauvais œil. Ils ont l'air en quarantaine.

...
Pour pénétrer en ville, nous avons à traverser ces deux ponts. Vous voyez, ils sont munis de treuils et de chaînes. En cas de guerre, on les leverait et l'ennemi serait bien attrapé. Faites d'abord votre aumône à ces deux mendiants à la tête du premier pont. Surtout si l'on vous regarde. Nous sommes encore au temps où deux centimes représentaient une somme : deux centimes à la vieille qui s'appelle Eve, deux centimes au vieux, son pendant qui est peut-être Adam. Passons vite devant ce corps de garde, plein de soldats fumant la pipe. Là aussi, il se débite des horreurs. Et nous voici en ville. Ce grondement au loin, c'est la Dendre qui bondit en cascade par-dessus ses barrages. Les rues ne filent pas droit. Courbes et zig-zags. On voit presque toujours une façade au bout. C'est à cause de la rivière qui tortille à ras des jardins, derrière les maisons. Oui, ces maisons sont vieilles. La belle architecture d'autrefois.

Remarquez-le : elles portent toutes, bien fixée, une hampe à l'étage. Enterrement, baptême, victoire électorale, réception d'un lauréat de l'Académie, les Termondois sortent volontiers leurs drapeaux. Dans beaucoup d'années, quand ce sera la guerre, le jour de la déclaration, on oubliera de démolir la gare, on ne lèvera pas les ponts, mais les drapeaux flotteront et quand les Allemands sèmeront leurs pétards, ces pauvres loques seront les premières à flamber. Rue de la Station, rue de la Digue. Ah! voici la rivière. Il nous faudra patienter un peu. Le pont est tourné. Un bateau doit passer. Heureusement rien ne presse. Le chaland prend son temps; d'autres à sa remorque, suivent. Paisible, l'homme du pont tend, au bout d'un bâton à ficelle, le sabot où le batelier mettra le sou pour son passage.

Pour patienter, écoutez ce joli bruit rythmé comme une chanson de bois. Cela vient d'une huilerie. Les poutres tombent et retombent sur la graine pour en extraire l'huile. Les Termondois vous le diront : « Nos huileries sont les plus importantes du pays. » Et quand on a des huileries, on fabrique aussi du savon. Ils ont encore des filatures, des brasseries, sans parler de leur moutarde que l'on cite dans tous les manuels de géographie. Bon. Le pont est remis en place; passons. Marché au lin : le couvent des Pères Bénédictins, la chapelle des « Pauvres Claires ». Dans ce coin, on prépare un monument. La ville a donné le jour à un poète illustre. Il aura sa statue là, en simili-bronze. Un autre termondois a

(*) Il s'agit ici bien entendu, des constructions proprement dites. (Note d. I. R.)

déjà sa statue : le Père Desmet qui fut Missionnaire dans « les Montagnes rocheuses ». Vous le verrez, les bras levés, tendant la croix et le rameau d'olivier, sous les marronniers devant l'église.

Des passants, vous voudriez voir des passants? Pourquoi faire? Le dimanche, vers les dix heures, oui, vous en verrez, marchant tous dans la même direction, en groupe de famille, un livre de messe sous les bras, et vers onze heures, ils marcheront en sens contraire. Le lundi, jour de marché, vous en verrez aussi et alors, grâce aux paysans des environs, il y aura foule. Mais les autres jours, sitôt sorti l'on rentre. Soyez sûr que si une voiture vient à passer, des gens derrière leurs rideaux se disent : « Voilà le tilbury de M. Durand... le coupé de M. Dupont. » On connaît tous les propriétaires de voitures. Il n'y en a que deux qui en aient plusieurs. Les louageurs, l'un pour les enterrements et les noces qui vont à l'église, l'autre pour ceux qui n'y vont pas. La grand'place, ses maisons groupées en rond autour du kiosque, l'hôtel de ville et sa tour à carillon, le palais de justice. Regardez ce vieux monsieur, les mains dans le dos, le chapeau sur le nez, qui s'évertue à mettre ses pieds, juste à l'extrême bord du trottoir : c'est M. Fleuren, le président du tribunal. Un original, comme vous voyez. Et d'un sévère! Et cet autre! Décidément, vous avez de la chance. Encore un original. Un singulier coco, plutôt. Non, mais voyez-moi cette toilette : le pantalon bien tiré, les cheveux pommadés, aux manches le blanc des manchettes. Se faire remarquer ainsi par sa toilette en pleine semaine, quel faiseur d'embaras! On voit bien qu'il n'est pas de la ville. Ne demandez pas son nom. Tout le monde vous dira : c'est François Manchette. Nous voici dans la rue principale : la rue de l'Eglise. Admirez cette maison; elle est construite sur le modèle des maisons des grandes villes ; une loggia, des balcons. Elle appartient au grand savonnier M. Lebrun. Il est riche mais avare. Dans son usine, quand quelque chose se détraque à ses machines, il les rafistole avec de la ficelle. Et c'est tout. Pas la peine d'aller plus loin. Vous apercevrez d'ici l'église, la statue du missionnaire, le fauteuil d'un paralytique, les mains pendantes, l'air abruti. C'est, paraît-il, la foudre qui l'a mis en cet état. Je ne dirai pas que ce soit là le symbole de la ville, mais elle est un peu ainsi. D'ailleurs, ses remparts sont de nouveau là. Nous l'avons traversée de bout en bout. Avons-nous marché vingt minutes?

André BAILLON.

Extrait de « Le Neveu de Mlle Autorité ».
Edition Rieder, Paris.



396. Etat des remparts Sud en 1918.

Etude générale sur Termonde et sa région

par M. C. HEYMANS, architecte-urbaniste.

SITUATION GEOGRAPHIQUE ET ECONOMIQUE

La région de Termonde occupe, au confluent de l'Escaut et de la Dendre, une position privilégiée. Depuis les temps les plus reculés, aux époques de colonisation, cette région fut toujours un centre recherché; ainsi la colonisation frisonne, entre autres, a laissé encore aujourd'hui de nombreuses traces de son organisation ethnique, dans la physionomie des paysages, comme certaines mœurs et coutumes de la région.

Au moyen âge, une ville marchande, protégée de fossés et talus, s'élevait florissante sur la Dendre, limitée au Nord à peu près aux fossés actuels, et au Sud, par le « Vestje » (Petit Fossé) existant encore aujourd'hui. Au XVII^e siècle, l'importance stratégique de l'endroit incita Vauban à l'englober dans le plan général de fortification des Pays-Bas méridionaux. Il y créa, en accroissant la superficie de la ville, un plan de fortifications, dont les remparts justement célèbres existaient encore en 1914. L'industrie s'est implantée de longue date dans la région termondoise, dont elle exploite les ressources : des filatures et corderies, principalement. Aujourd'hui, cette industrie trouve en Termonde un point stratégique de toute première importance, dans l'industrialisation intensive des Flandres, où se cristallisent déjà de véritables zones industrielles. C'est ainsi qu'un vaste bassin, desservi par le rail et par l'eau, se forme progressivement depuis la Flandre française, par la Lys, Gand, l'Escaut, Anvers, le futur canal Albert, le Limbourg et jusqu'à la rencontre avec la Ruhr.

Dans ce vaste ensemble, Termonde peut occuper une place enviable, axe de l'échange des produits du bassin de la Dendre vers l'exportation et l'importation. Des

conditions économiques vraiment uniques s'y trouvent rassemblées : au centre du triangle Bruxelles-Anvers-Gand, où abonde la main-d'œuvre indigène, située entre deux grands ports d'une importance toujours croissante, à proximité d'un fleuve accessible au fort tonnage, et desservie par un réseau ferré vers toutes les directions.

Pour rendre plus favorables encore ces conditions exceptionnelles et assurer la prospérité du commerce régional, Termonde et les communes avoisinantes doivent, dès à présent, s'organiser économiquement et urbanistiquement. Une politique d'entente entre les communes intéressées, et par-dessus les querelles politiques et les personnalités, doit former le « Grand Termonde » qui seul aura la puissance nécessaire pour parer à l'avenir.

Deux communes s'offrent comme particulièrement désignées pour créer ce noyau : Termonde et Saint-Gilles (1). Grembergen et Baasrode s'y ajouteraient en second lieu. Il va de soi qu'il ne s'agit pas de décréter subitement l'unification légale de ces territoires! Il se trouve simplement que les conditions économiques présidant au développement de ces communes créent un tel état de fait qu'une union entre elles devient inévitable si l'on veut éviter l'anarchie future et peut-être prochaine!

Un tel accord, loin d'aliéner la liberté communale des intéressées, ne pourrait qu'être profitable à toutes. L'enchevêtrement des territoires et les abords des grandes communications rendent nécessaire, dès à présent, une coordination des travaux publics. Pour mieux situer le Termonde actuel, il est intéressant d'examiner celui des décades précédentes, dont la ville actuelle a pris

(1) Voir tableau page 231.

l'héritage. De l'époque précédant 1914, André Baillon esquissa un tableau charmant et pittoresque, mais fort juste et dont nous avons donné quelques extraits en tête du présent fascicule (1).

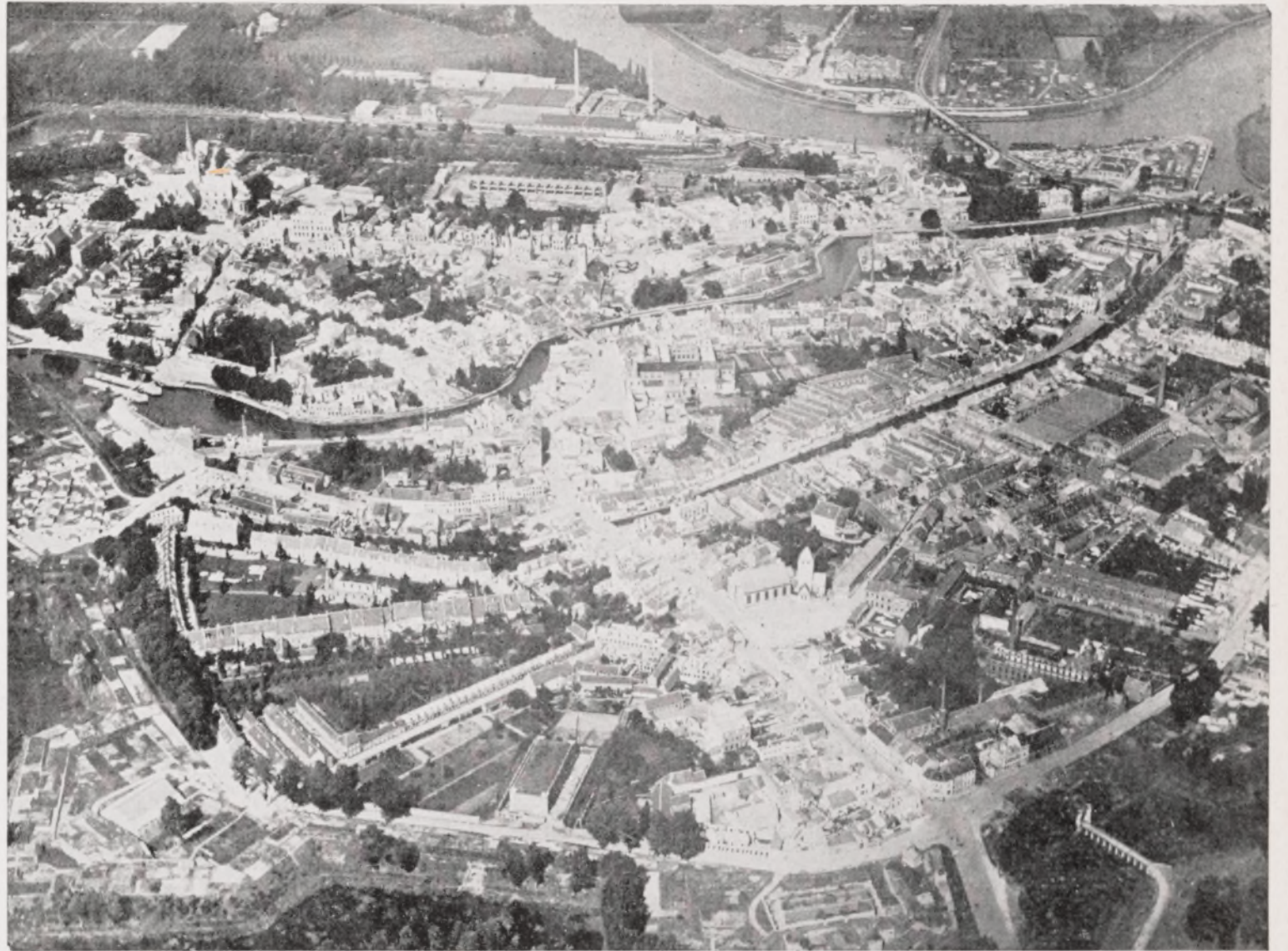
La guerre détruisit totalement la ville, qui fut systématiquement incendiée; ses usines anéanties, sa population dispersée, Termonde vécut quatre années de léthargie; les quelques habitants y demeurés, occupaient de rares immeubles encore debout ou se créaient des abris de fortune, jusque dans les ruines mêmes.

Si la guerre est pour l'habitant une calamité indésirable, elle peut devenir, lorsqu'il s'agit de villes vieilles, une occasion inespérée de renouvellement. Que des « moyens », moins pénibles pour la population, soient souhaitables, cela est évident; cependant, lorsque la destruction est consommée, il incombe à ceux qui restent de tirer le meilleur parti de la situation faite. Pour autant qu'il puisse être question de « profiter » de pareils événements, ils créent la possibilité de faire table rase des ruines et de recréer de toutes pièces, sur des bases nouvelles, une ville adaptée à notre époque.

Ainsi Furnes au XVII^e siècle, et d'autres petites villes flamandes célèbres, renouvelèrent, après chaque destruction, leur plan sur des bases et suivant l'esprit de leur époque, créant ainsi ces chefs-d'œuvre que nous admirons. Il fallut donc attendre le XX^e siècle (dit « éclairé »...) pour voir reconstituer les agglomérations dévastées d'après des principes (?) dont nos devanciers d'il y a un siècle ne voudraient plus! Termonde, en lieu et place d'une ville étroitement engorgée dans ses remparts, pouvait envisager un nouveau noyau urbain, neuf de toutes pièces et parfaitement apte à remplir son rôle actuel. Espoir vain, cette possibilité demeura même insoupçonnée. On se contenta béatement de reconstruire la ville sur son ancien tracé, avec, pour seule audace (!), la rectification de quelques alignements. Telle fut la seconde calamité qui frappa Termonde! Or une simple inspection des lieux expose à quels moyens de fortune, inaptes et coûteux, l'on doit aujourd'hui déjà recourir pour faire face au développement de la ville. L'on y voit des taudis reconstruits de toutes pièces, des carrés d'immeubles privés d'air et de soleil, pis encore que ceux qui les précédaient.

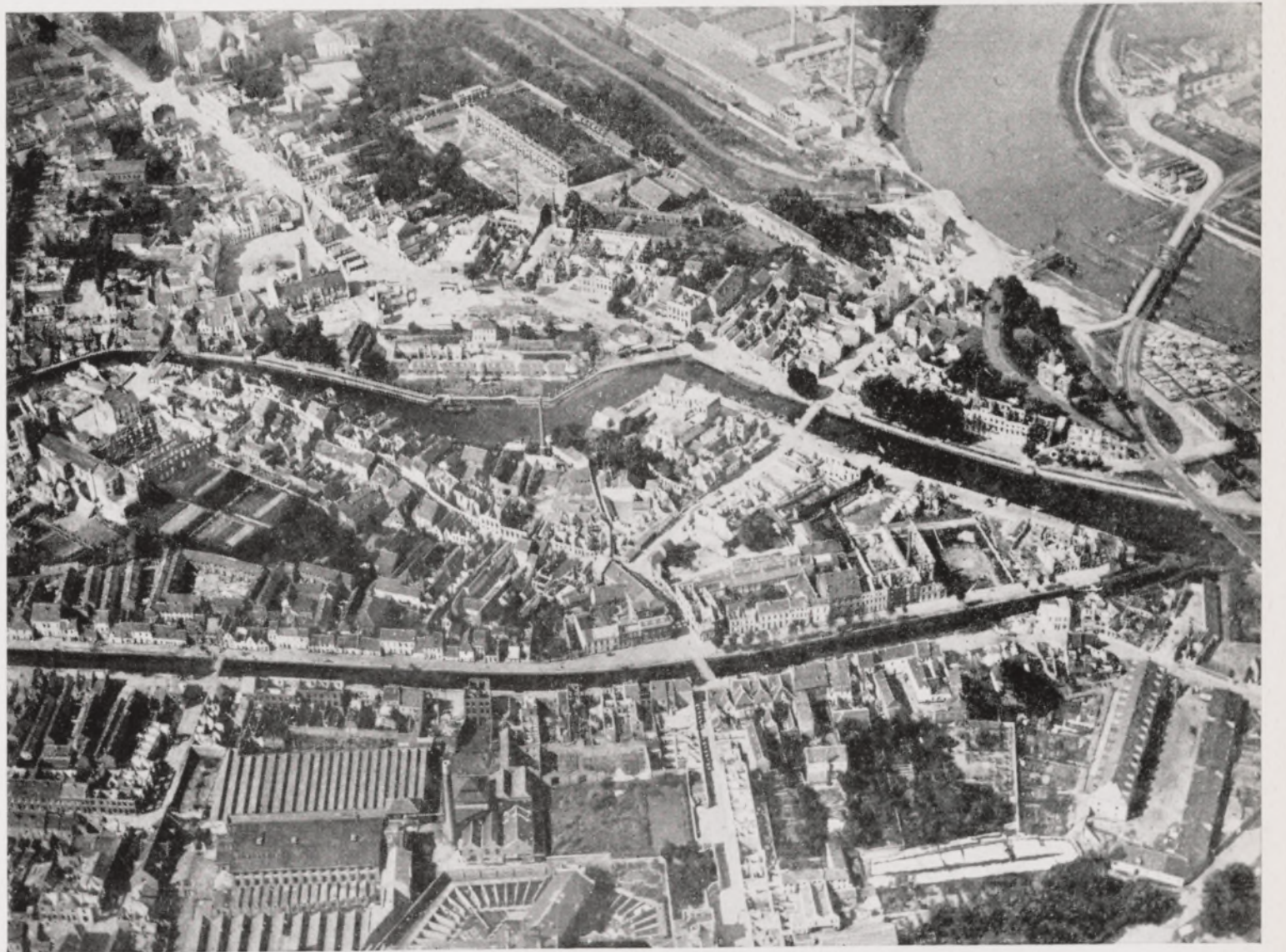
Termonde offre aussi une particularité frappante : la ville compte d'admirables témoins d'une prospérité ancienne — hôtel de ville, halle (aujourd'hui musée), église Notre-Dame, Béguinage (actuellement détérioré). L'Etat y effectue des travaux importants, aménagement de la rivière,

(1) Extraits du " Neveu de Mademoiselle Autorité "



397. Vue aérienne de Termonde en 1919.

On remarque à droite l'aboutissement de la route de Bruxelles; au-dessus, la courbe de l'Escaut; tout à fait à gauche, au milieu de la photo, un premier îlot de baraquements.



398. Vue aérienne de la partie Nord-Est de la ville (1919).

On distingue aisément le parcours de la Dendre, non rectifié, et plus bas le « Vestje ». A l'avant-plan, vers le centre, la prison; à l'extrême droite la gendarmerie. Sur ces deux vues, l'état des ruines est nettement discernable.

ponts, immeubles qui surprennent par leur ampleur. Juste compensation aux malheurs que connut la ville, ces travaux témoignent d'une vue optimiste, légitimée, sur son avenir. Mais l'on déçante lorsqu'on examine ensuite le niveau incroyablement bas des logements! Si le « collectif » fut partiellement servi, par contre l'« individuel » reste, encore aujourd'hui, au-dessous des exigences d'un peuple civilisé!

Outre les logements reconstruits sur des lotissements désuets, la ville compte un nombre incroyable de taudis et de baraquements, d'une qualité de délabrement unique en Belgique.

Pour les taudis, le « Vestje » est significatif — logis délabrés, cours étroites, dégagées par des boyaux sombres : l'ensemble, surpeuplé à l'extrême, est picturalement parfait...

Une autre plaie, subsistant depuis quinze ans, est celle des baraquements. Eparpillés sur les remparts, à la périphérie de la ville, ils transforment les abords de celle-ci en une véritable zone dévastée; ville de planches, rapiécées, ouvertes aux intempéries, où l'on vit, où l'on fait commerce (jusqu'à des hôtelleries de passage).

Les lamentables conditions d'hygiène en font un foyer permanent d'épidémies.

LE LOGEMENT

C'est par la disparition urgente de ces baraquements et taudis que se pose la question d'une politique énergique des logements. Là encore, une entente intercommunale est indispensable.

Actuellement, la population trouve emploi, soit dans les industries de Termonde et des environs, soit en province, à Gand ou à Bruxelles. Cette émigration quotidienne vers le lieu de travail semble devoir présider au choix des emplacements pour l'établissement des zones réservées aux habitations ouvrières. Le terrain libéré des taudis, en ville, est plus indiqué pour les habitations aisées.

LES REMPARTS

Les baraquements occupent en majeure partie les remparts. Ceux-ci subirent en 1919 une rage dévastatrice la plus aveugle et la moins efficace. Comblés partiellement, leurs fossés transforment les abords de la ville en un cloaque pestilentiel. L'administration y trouve une véritable terre promise : sans tenir compte de l'endroit, des déversoirs publics distribuent généreusement les émanations les plus nocives.

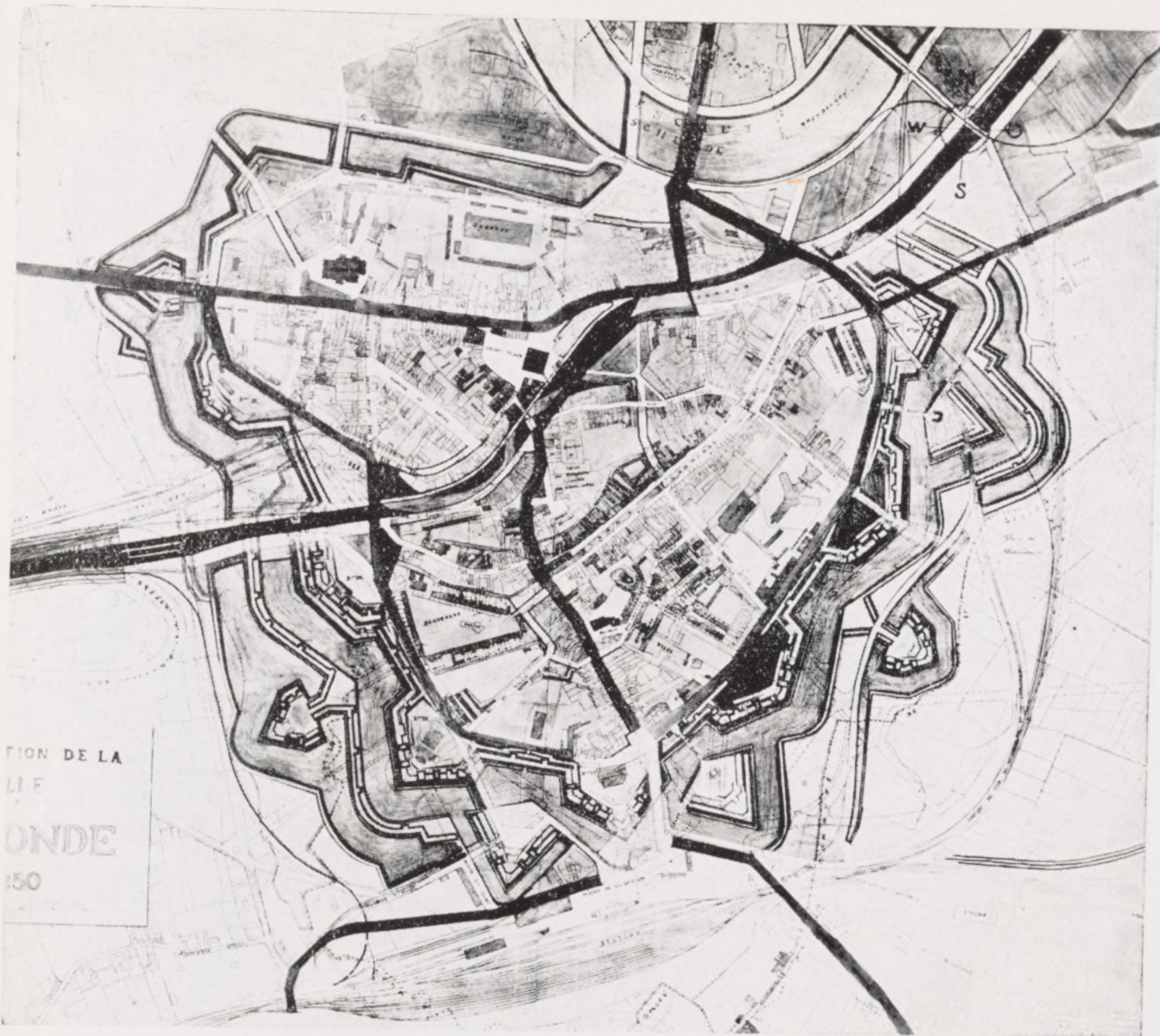
L'extension de la ville exigeait, certes, la disparition d'une partie des remparts. Moins d'aveuglement n'aurait cependant pas nuit. La transformation en parc des parties les plus caractéristiques aurait dû être envisagé dès 1918. La ville, après bien des hésitations, se laissa convaincre bien tardivement de l'intérêt d'une telle solution



399. Ci-dessus : Plan d'aménagement des remparts dressé en 1911, par l'architecte Stübben.

400. Ci-dessous : Plan de l'architecte communal Sterckx (1915).





401. Plan d'aménagement des remparts dressé en 1919, par L. Van der Swaelmen.

pour ce futur centre industriel. L'enceinte sera maintenue entre les Portes de Bruxelles et de Malines. Divers projets furent élaborés pour l'urbanisation de Termonde et l'utilisation des remparts; L'Allemand Stübgen dès 1911, Sterckx en 1915, Van der Swaelmen en 1919. Le projet que possède encore actuellement la Ville, et qui fut exécuté de-ci de-là, est le projet Sterckx remanié en quelques détails. Peu de choses en restent utilisables.

Une question primordiale pour les remparts est leur assainissement général.

Pour le renouvellement constant de l'eau des fossés s'offre une solution peu onéreuse. Le détournement de la Vondelbeek suffirait à les alimenter. Par le même fait, les inondations périodiques que ce ruisseau occasionne sur le territoire de Saint-Gilles, seraient supprimées.

L'EAU

La contamination des eaux de rivière se fait particulièrement sentir dans la région de Termonde. La fuite de la faune aquatique, jadis si nombreuse, en est un indice probant. L'Escaut, et particulièrement la Dendre, contaminés par les eaux industrielles, vicient l'air de la ville jusqu'à le rendre irrespirable en été. La création de déversoirs spéciaux pour eaux industrielles, vainement espérés depuis des années pour le

pays tout entier, est la seule solution efficace. Un remède temporaire consisterait déjà à combler un bras de la Dendre — le Rammelaer — boueux, obstrué et d'une valeur effective nulle. Le Sud de la ville en serait partiellement assaini. De même, les nombreux ruisseaux à ciel ouvert, receptacles de résidus disparates, qui servent à l'écoulement des eaux résiduelles et industrielles de la ville, seraient à voûter et à incorporer à un réseau d'égouts fermés.

LES COMMUNICATIONS

1. Par eau.

L'urbanisation de la ville exige un choix définitif entre les divers projets de grands travaux fluviaux existant pour la région termondoise. Les services d'Etat proposent une rectification de l'Escaut face à la ville. Vu l'avenir de cette voie commerçante, il est douteux qu'une telle solution suffise. Pour rendre l'Escaut aisément navigable, de multiples coupures, d'une longueur de 4 km. par 120 m. de large, sont nécessaires dans la région. Un détournement radical semble plus indiqué. Des coupures à large rayon, sous forme de canaux en bordure des polders, raccourciraient le trajet fluvial de 12 km. D'autre part, toutes les digues, minées par la navigation à hélice, sont à renforcer sérieusement. L'ensemble de ces travaux, fort onéreux, ne donne-

rait pas un résultat proportionnel aux capitaux engloutis. La région ne serait que temporairement à l'abri d'inondations catastrophiques. L'erreur consiste, en effet, à endiguer les fleuves et rivières sur tout leur parcours. Jadis, lors de crues, d'immenses espaces étaient périodiquement envahis, soulageant les digues. La mesure la moins onéreuse semble, encore aujourd'hui, de revenir à cette solution. Les Ponts et Chaussées envisageaient, du reste, un tel déversoir à l'Ouest de Saint-Gilles, affecté au régime d'eau de la Dendre*.

Pour cette rivière existent aussi plusieurs propositions de tracé. Le tracé définitif dans les parties S. et N. de la ville est encore indécis. L'urbanisation de la ville exige, ici encore, que l'on sorte d'incertitude. Un embryon de port est actuellement aménagé sur l'Escaut. Une grue fort au-dessus des nécessités de l'heure présente y met une note optimiste : force 6 tonnes, bras de levier 15 m. au-dessus du fleuve, capacité 1,5 tonne par minute. Le port pour briques du Ruppel, dont la région fait ample consommation, serait avantageusement déplacé vers ce port. Toute autre extension sera forcément conditionnée par les futurs travaux du fleuve et de la Dendre.

2. Chemins de fer.

Le chemin de fer desservit Termonde dès 1837, par l'unique ligne de transit Angleterre-Allemagne. Sans doute est-ce une des raisons pour lesquelles l'industrie s'y développa dès cette période. L'exploitation du réseau ferré lui confère aujourd'hui un renouveau d'importance. Croisement des directions Gand vers Anvers (rive droite) et Bruxelles ou Dendre vers Pays de Waes; possédant l'avant-dernier pont-rail sur l'Escaut, Termonde devient un nœud de transit de voyageurs et marchandises. D'autre part, les installations de Meirelbeke étant insuffisantes, de nombreuses rames de voitures y sont formées et dirigées vers Gand. Les installations et le réseau actuels sont en dessous du rôle assigné à Termonde. L'Etat elabora des projets sérieux de réorganisation : agrandissement des gares de voyageurs et marchandises, aménagement d'une gare de formation. Ce projet ne répond cependant ni aux desiderata du réseau, ni à un aménagement normal de la ville. Par cette solution encore, un transit direct des trains Bruxelles-Pays de Waes est impossible. Pour y remédier, il suffirait de déplacer la gare actuelle vers la bifurcation des voies Bruxelles-Malines et d'y créer une boucle tangentielle. A l'intérieur du triangle se situerait la nouvelle gare centrale de voyageurs.

La gare de formation prendrait l'espace abandonné par la gare de voyageurs actuelle. Les marchandises, enfin, seraient

* L'auteur s'est attaché particulièrement à ce problème dans une étude faite à l'I. S. A. D. en 1930.

déplacées vers le Nord, en relation directe avec le Port et les industries. Vu le « provisoire » des installations actuelles, la solution suggérée ne peut entraîner des frais multiples. Elle éviterait, d'autre part, les nombreuses difficultés qui ne manqueront de surgir dans un bref avenir. Pour cela, il est urgent de s'opposer à la reconstruction du pont-rail prévu sur l'Escaut à un endroit où le chemin de fer, maintenu à travers les remparts, crée une telle obstruction que toute extension de la ville vers l'Est est enrayée. Qu'une politique de « réduction des dépenses » — à courtes vues — vienne imposer des solutions définitives vicieuses au point de compromettre l'avenir, est chose inadmissible. Dans tel cas, le « provisoire » est de loin souhaitable!

Les Routes.

Le réseau routier de l'agglomération, satisfaisant dans ses grandes lignes aux nécessités de l'heure, est manifestement en dessous de son rôle dans l'intérieur de l'enceinte. Le grand transit E.-O. et N.-S. est canalisé par des ruelles étroites, tortueuses, coupé de ponts trop souvent fermés. La reconstruction de la ville compromet inévitablement toute solution satisfaisante au cœur même. Force est de diriger cette circulation par un Ring extérieur. L'aménagement d'un pont fixe par-dessus la Dendre, à la rencontre de ces deux courants, semble le seul moyen efficace de liaison entre les deux rives.

Tout appréciable que puisse être momentanément pareil résultat, l'avenir démontrera la nécessité d'une route nouvelle au Sud de l'Escaut, en dehors des villages, indépendante des sinuosités du fleuve. Il serait de bonne politique de prévoir dès maintenant un tel raccourci, par la gare de Termonde, entre Schoonaarde et Baasrode, et d'y éviter donc l'accumulation d'obstacles. La voirie secondaire mérite une sérieuse révision. Il ne manque pas de quartiers, occupés par des taudis, à remembrer et à mettre en valeur par une voirie adéquate incorporée à un système général de la ville. On ne citerait que telle Dijkstraat, par exemple, en voie de reconstruction, où le nouvel alignement variant tous les 10 mètres est d'un « pittoresque »!...

CONCLUSION

L'ensemble des travaux réclamés dans l'agglomération termondoise peut paraître, à l'heure présente, au-dessus des possibilités de cette région. Si l'on envisage cependant l'avenir brillant qui lui est dévolu d'ici peu de décades, une solution — aujourd'hui audacieuse — sera vérité demain. A toute génération incombe la charge de soulager celle des suivantes. Pour Napoléon « gouverner, c'est prévoir ». Urbaniser aussi.

M. C. H.



402. Plan militaire de la région de Termonde (1914).

Au Nord, les sinuosités de l'Escaut; au Sud, le chemin de fer Gand - Malines - Anvers et l'embranchement vers Bruxelles.

BARAQUEMENTS ET TAUDIS A TERMONDE

403. Vue prise de la Porte de Gand.



404. Baraquements sur les remparts Sud-Ouest.



405. Impasse sur le « Vestje ».
Au fond : l'Eglise des Bénédictins.



406. Groupe de taudis, rue de Bruxelles (« Vestje »).



Photos Van Schoor

A droite :

Tableaux démographiques des deux principales communes de l'agglomération.

On remarque à quel point Termonde, en-serré dans ses remparts, a une population presque stationnaire, tandis que Saint-Gilles se développe librement et atteint presque l'importance de Termonde.

TERMONDE

SAINT-GILLES-LEZ-TERMONDE

Année	Population	Superficie bâtie	Année	Population	Superficie bâtie
1856	8.662	33,82 Ha	1856	3.009	21,13 Ha
1866	8.006	34,86	1866	3.278	23,03
1880	8.544	39,20	1880	3.561	23,33
1890	9.606	41,92	1890	4.093	25,09
1900	9.719	45,55	1900	5.127	31,82
1910	10.157	52,12	1910	6.704	42,31
1920	8.307	—	1920	6.887	—
1930	9.835	—	1930	7.749	—



VUES
DES REMPARTS ACTUELS



407. Vue prise de la chaussée de Bruxelles.

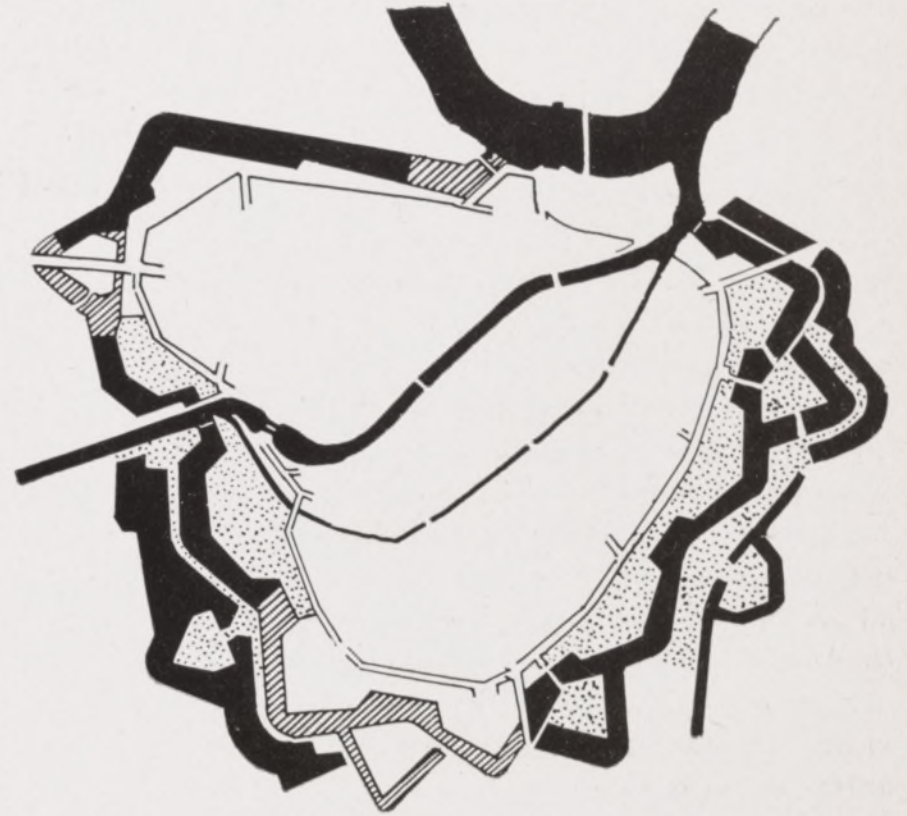


408.
Vue vers la Porte de Bruxelles.



409.
Vue vers la Porte de Malines.

410. Vue prise de la Porte de Malines.
A droite de la photo, des baraquements.



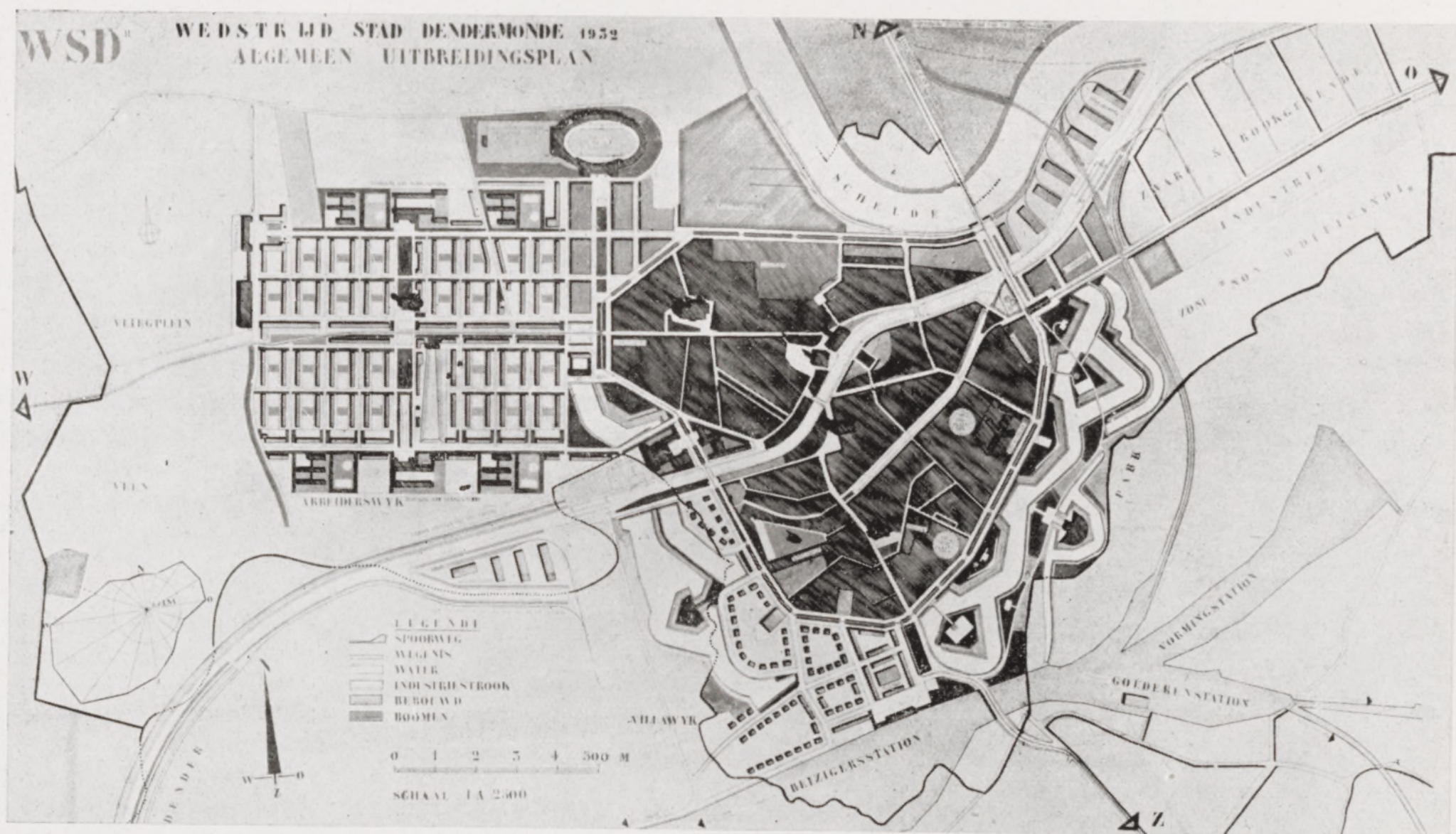
411. Etat actuel des remparts.
En noir : l'eau.
En hachuré : les fossés remblayés.
En pointillés : parties conservées.

412. Etat des ruines en 1914.
En noir : parties intactes.
En hachuré : les ruines.
Ce schéma montre clairement les possibilités existant après la dévastation de 1914, pour le réaménagement de la ville.



M.C.H.

Concours pour l'aménagement des terrains fortifiés, à Termonde, et l'urbanisation de la Ville



413. 1^o Projet W. S. D., classé premier.

Architecte M. C. Heymans.



414. 2^o Projet « Termonde 1935 », classé second.

Architecte : G. A. L. Brunfaut, en collaboration avec Em. Henvaux.

Le Concours d'urbanisation de Termonde

Projet W. S. D.

Architecte : M. C. Heymans

(Classé 1^{er})

Le zoning général de ce projet est caractérisé par ce qui suit :

— Le noyau urbain s'agrandit au détriment des fortifications; — séparation nette entre les diverses zones : villas, classe moyenne, cités ouvrières, hôtels, sport, parcs, industrie, extensions du port; — la zone industrielle se développe au N.-E., comme l'exigent les vents dominants; une zone « non aedificandi » sépare les industries des quartiers d'habitations; — un centre d'affaire est prévu au croisement des grands axes de circulation N.-S. et E.-O., à proximité de l'industrie.

TABLEAU DE REPARTITION
DES PRINCIPALES ZONES

	Nombre d'Ha.	% occupé
Quartier : classe moyenne	5,75	2,34
— ouvrier	35	13,27
— des villas	8,7	3,54
— des hôtels	1,75	0,71
— d'affaires	2,47	1,01
Sport	7,2	2,93
Ecoles et jeux	9	3,66
Extension du Port-Nord	6	
— Port-Sud	3	3,66
Industries	45	18,33
Parc	24,85	10,13
« Non aedificandi »	15	6,12

Superficie totale de la région aménagée : 255,46 Ha.

On trouvera ci-après les principales indications relatives à l'aménagement des diverses zones.

Vieille ville (52 Ha). Déplacement graduel des industries y situées, vers leur zone propre. Récupération de terrains de grande valeur (1,5 Ha). Assainissement et rectification de tracés. Création d'un boulevard périphérique.

Extension Nord-Ouest (5,75 Ha) aménagé à la Porte de Gand pour la classe moyenne (env. 1.000 hab.). Petit centre commerçant.

Quartier de villas (8,7 Ha) destiné à la classe aisée, et pouvant être aménagé immédiatement, servant ainsi de lancement financier des diverses opérations. Capacité près de 1.000 habitations.

Quartier ouvrier (35 Ha) à aménager vers l'Est, avec forte centralisation. Capacité : 5.000 hab. Cette cité, quasi autonome, a son axe sur la route de Gand; de part et d'autre, des immeubles d'appartements isolent les petites habitations du grand trafic. Services collectifs nombreux, jardins, jeux, etc.

Les Ecoles et plaines de jeux (9 Ha) sont disposées de manière que les enfants puissent les atteindre sans avoir à traverser de grande voirie.

Un parc (24,85 Ha) serait aménagé sous la partie des remparts comprise entre les Portes de Malines et de Bruxelles, tirant parti du pittoresque des fortifications et sans recherches artificielles. Diverses installations de récréation et de sport y seraient groupées à peu de frais : plaines de jeux, théâtre (dans un ancien bastion), station de canotage, etc.

La réalisation de ce projet serait basée sur les opérations suivantes :

Construction de 250 habitations faisant partie de la nouvelle cité ouvrière de la Porte de Gand (partie au Sud de la chaussée de Gand entre la ville et le Tir), les frais étant compensés par la vente de terrains proches de la gare et actuellement en voie d'aménagement.

La vente de ces derniers terrains permettrait d'agrandir la cité ouvrière vers le Nord, et de faire disparaître définitivement les taudis.

Peu après serait envisagée la mise en état du secteur Nord des remparts.

Les ressources fournies à la ville par ces ventes de terrains permettraient d'entamer la construction des immeubles publics nécessités au fur et à mesure des transformations.

Pour la construction des habitations ouvrières, une entente entre la Ville et la Société Nationale des H. B. M. devrait se faire pour éviter la spéculation foncière et faciliter l'entreprise des travaux.

La place nous fait défaut pour détailler le parti adopté dans l'aménagement des divers quartiers — industries, port, promenades, etc.; le plan général, reproduit à la page précédente, expose tous les éléments de ce remarquable projet.

Projet " Termonde 1935 "

(Classé 2^d)

Architecte G. A. L. BRUNFAUT,

en collaboration avec Em. HENVAUX.

Ce projet subordonne l'aménagement des terrains fortifiés à un plan d'organisation générale s'étendant non seulement à la commune, mais aussi à la région. Quelques schémas préliminaires établissent les bases du travail d'après l'examen géographique actuel, les voies de communication, les travaux publics en cours ou en projet, expliquent pourquoi fut préconisé le développement des quartiers d'habitation au Sud, à l'Ouest et à l'Est de la ville, démontrent la relation entre les centres de travail, l'extension au Nord et au Nord-Est de l'industrie et du port, et enfin l'inappréciable service que rendra la ceinture de verdure des remparts réaménagés.

Dans ses grandes lignes, le projet comporte les caractéristiques suivantes :

— Conservation intégrale des deux fragments les plus remarquables des remparts, aménagement de quelques terrains de sport et de jeux et plantation d'arbres.

— Edification des deux cités ouvrières, en relation aisée avec les centres industriels, l'une proche de la Porte de Gand, l'autre vers l'Est de la ville. Le principe nouveau d'implantation des immeubles d'habitation en rangées parallèles Nord-Sud, est ici systématiquement appliqué.

— Un parc, situé au Sud-Ouest, est réservé à la construction de villas bourgeoises, tandis qu'un quartier aménagé entre le chemin de fer et la ville abriterait des habitations moyennes.

— L'industrie et les extensions du port occupent le Nord de l'agglomération, où elles bénéficient à la fois de possibilités d'extension quasi illimitées, et d'une jonction extrêmement favorable avec le rail et avec l'eau.

— Enfin, quelques bâtiments d'utilité publique seraient à édifier à divers emplacements des zones nouvelles : centre récréatif, églises, bassins de natation, etc.

Le financement du présent projet comporte successivement :

1) l'aménagement du quartier des habitations moyennes et la vente des terrains ainsi préparés;

2) l'aménagement des amorces des deux cités ouvrières en coopération avec la Société Nationale des Habitations à Bon Marché.

Signalons, pour finir, que le projet « Termonde 1935 » envisage la possibilité d'une agglomération comportant environ 80 mille habitants.

Le Concours pour un Institut National de Radiothérapie

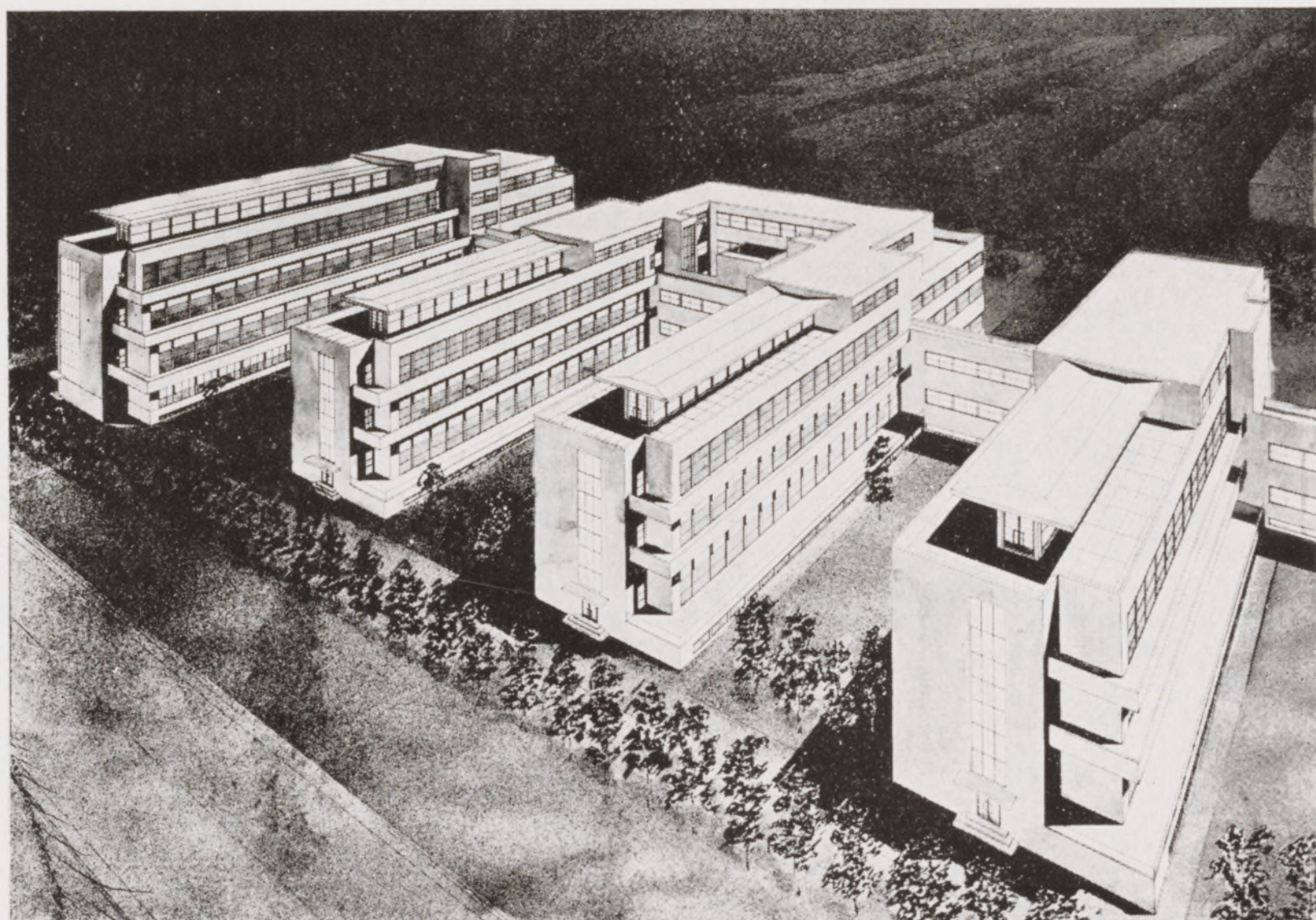
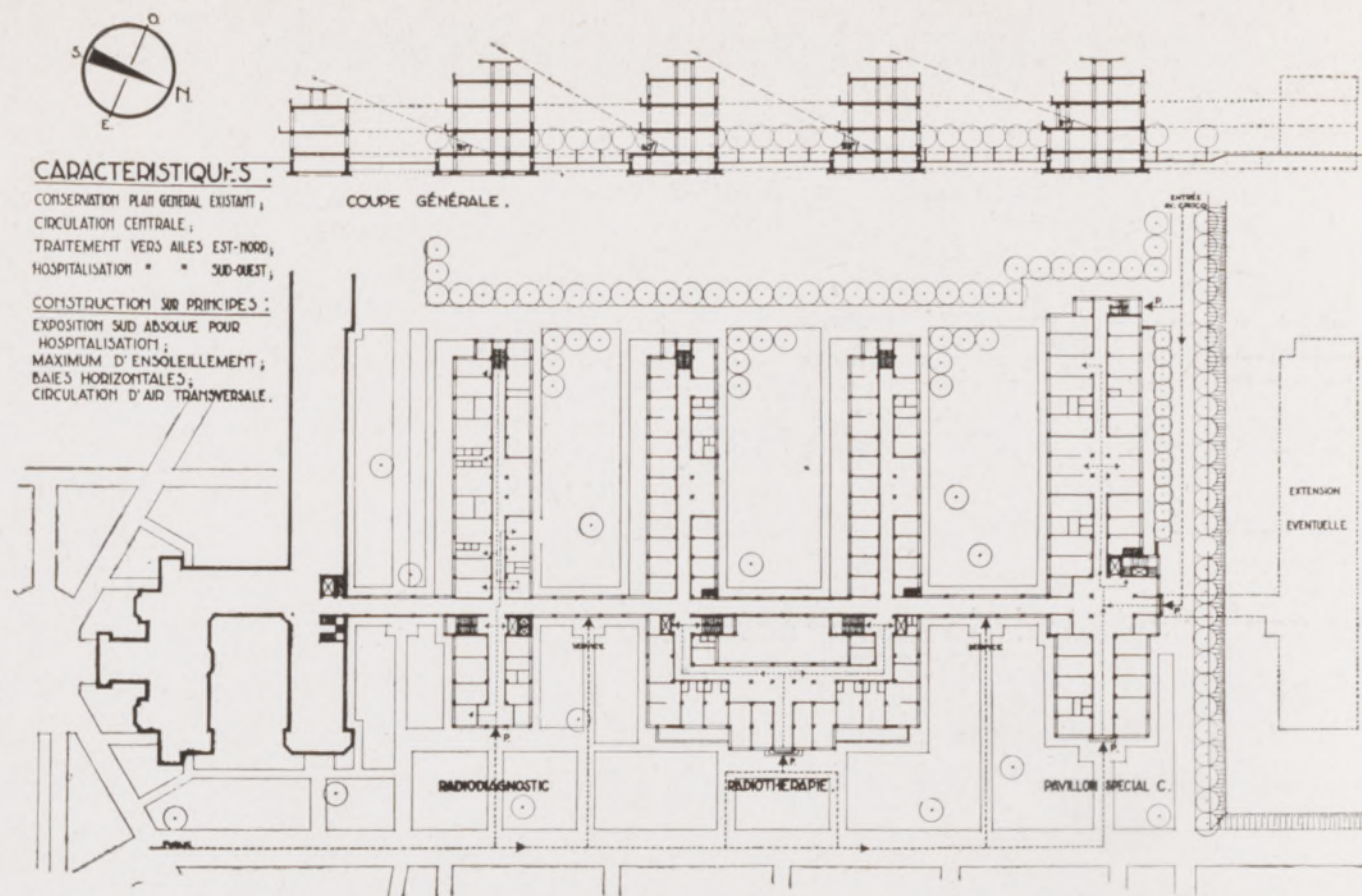
Projet « Air, Lumière, Soleil ».

Architecte : G. A. L. Brunfaut, classé 1^{er}.

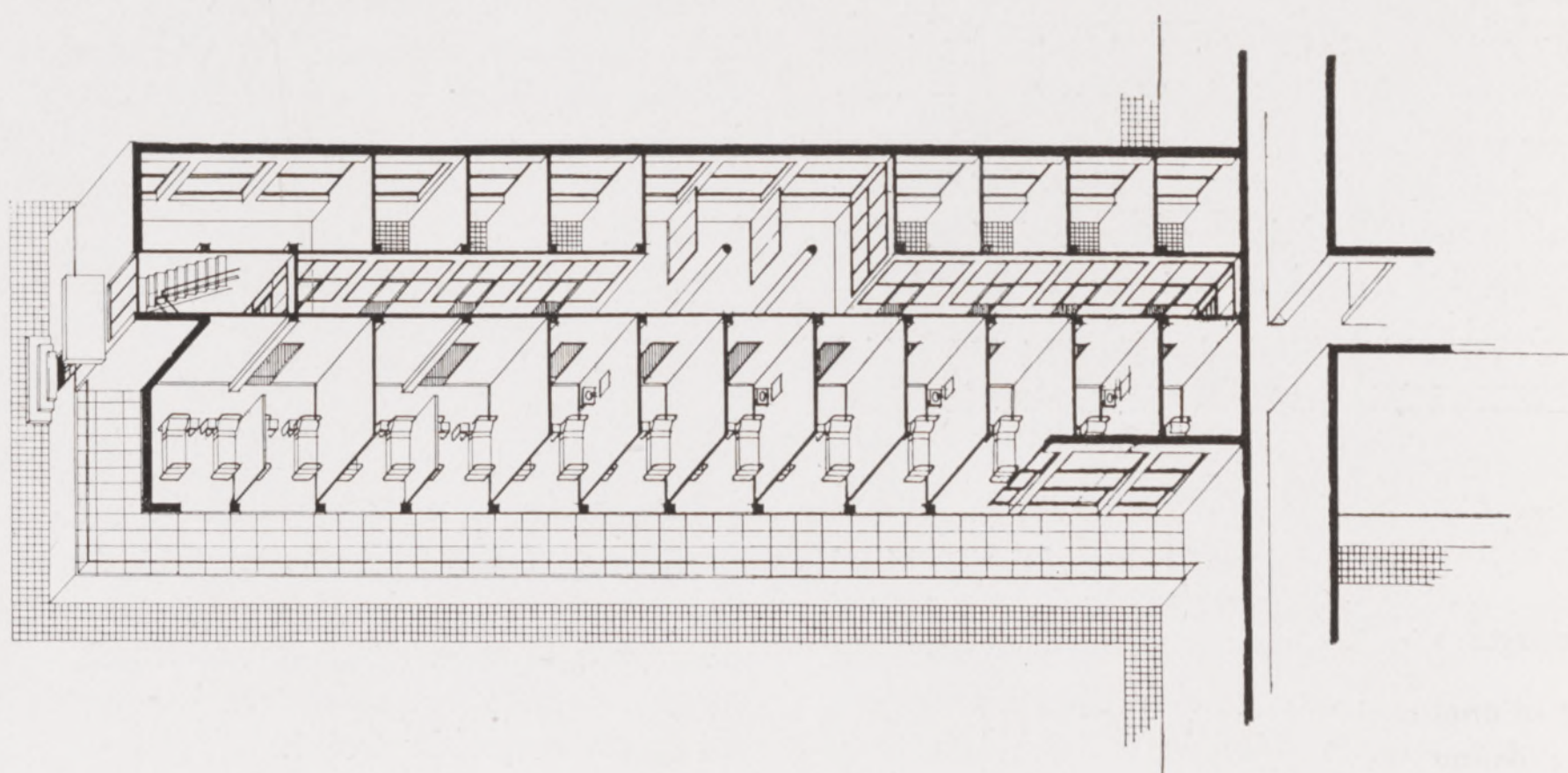
(Voir notes page 239.)

415. Plan général d'implantation des bâtiments.

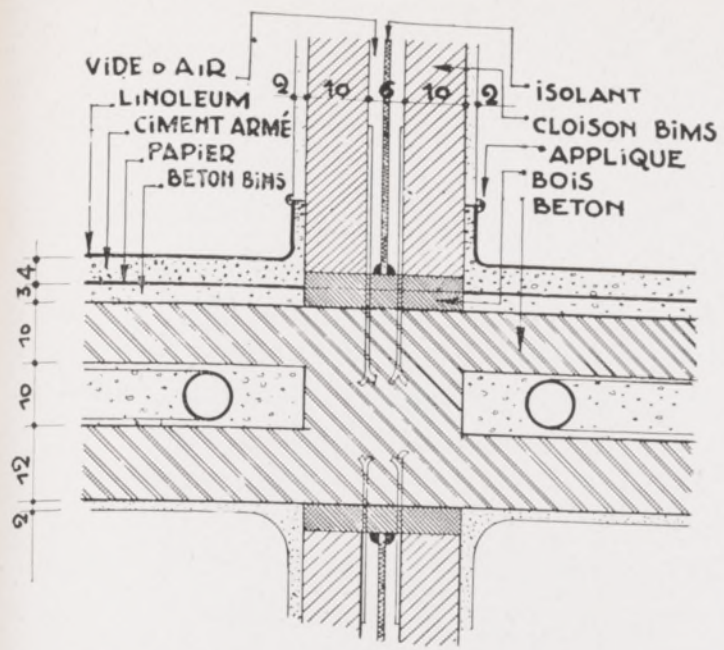
A gauche, le pavillon de radiodiagnostic; au centre, la radiothérapie; à droite, le pavillon spécial et l'emplacement d'extension éventuelle.



416. Vue perspective de l'ensemble.



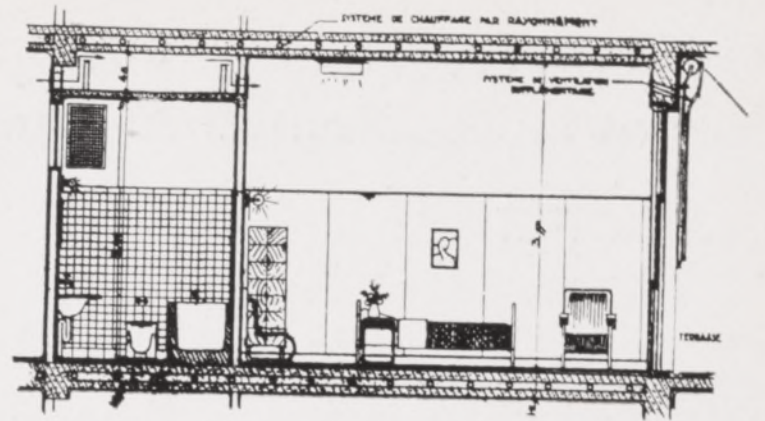
417. Vue axométrique de la station-type adoptée dans ce projet.



418.

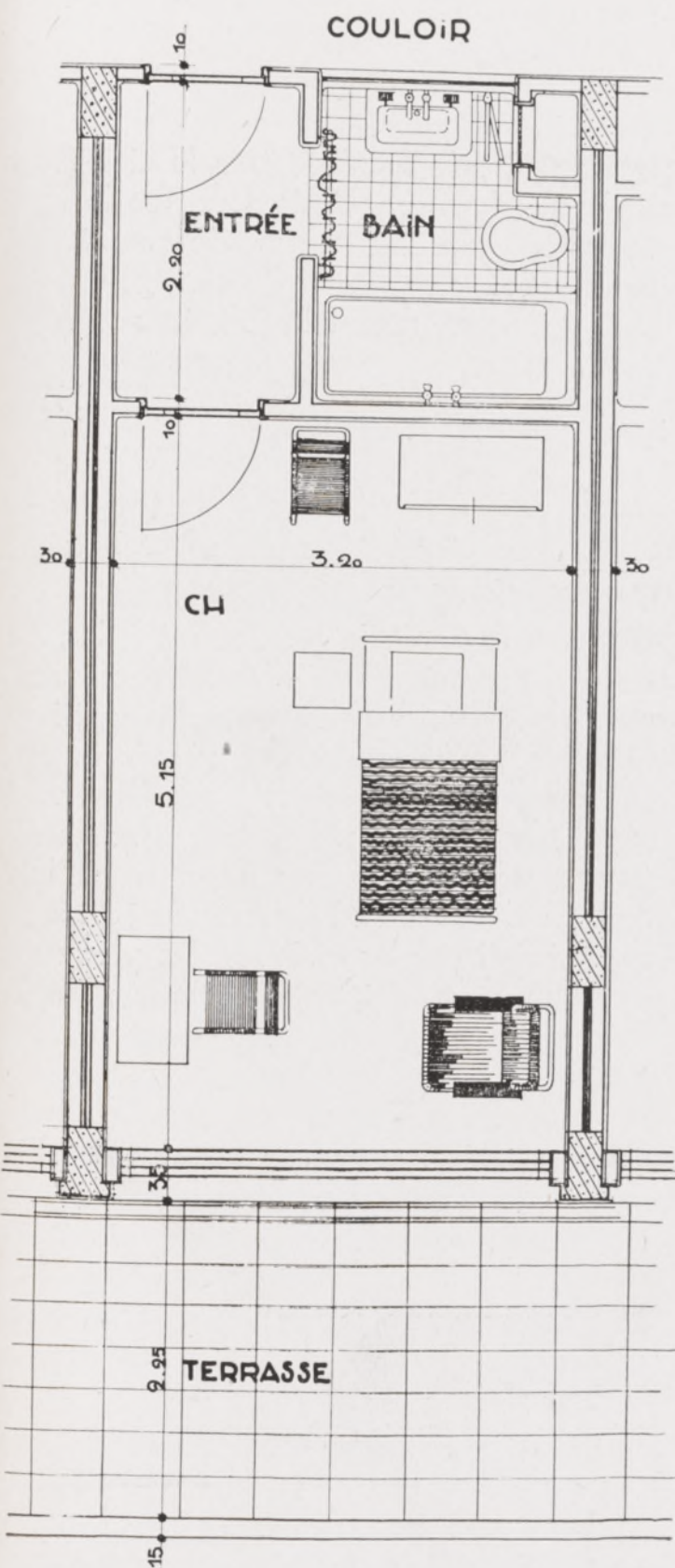
Ci-contre :

Détail de la construction proposée en vue d'assurer une isolation générale aussi parfaite que possible.



420.

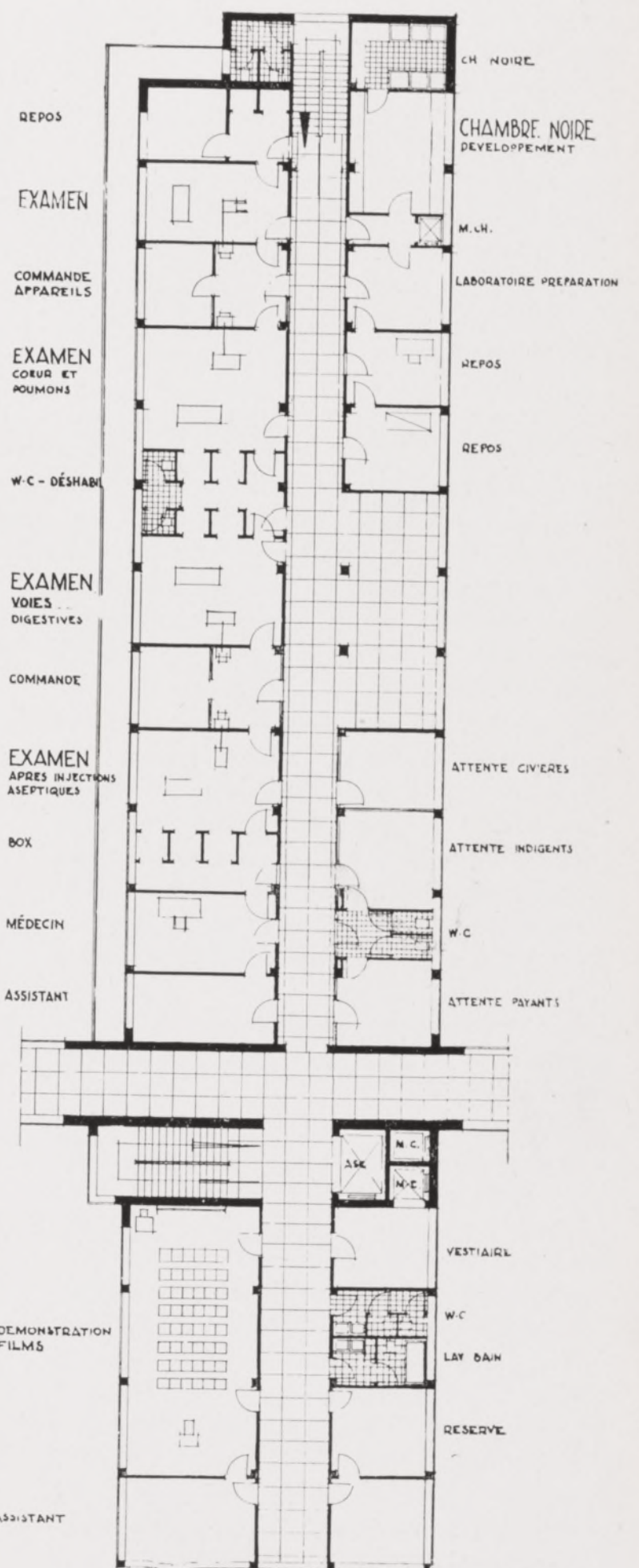
Coupe sur une cellule individuelle.



419.

Ci-dessus :

Plan d'une cellule individuelle-type du pavillon spécial.



421

A droite :

Plan du pavillon de radiodiagnostic (2^e étage) montrant le parti généralement adopté pour les locaux d'examen et de consultation, salles d'attente, dégagements et services.

Le Nouveau Service de Notes Techniques de LA CITÉ

suivant la Classification Décimale Universelle

PAUL OTLET

Le classement décimal, dont nous allons exposer ci-après les règles, a été inventé par notre éminent compatriote, M. Paul OTLET, directeur du Palais Mondial.

Il est inutile de présenter M. Paul OTLET, qui est une figure très bruxelloise du monde des idées où il jouit d'une estime générale. Il nous paraît plus utile de présenter son œuvre qui a conquis le monde à l'exclusion de la Belgique, ou peu s'en faut.

Les pouvoirs eux-mêmes font preuve de froideur, tant à l'égard du savant que de son œuvre et nous ne pouvons imaginer qu'ils persisteraient dans cette attitude s'ils pouvaient comprendre dès à présent les bienfaits qui résulteront dans un avenir prochain de l'application des méthodes de classement de M. OTLET.

Signalons que les sociétés savantes, les bibliothèques et organismes divers de plusieurs pays ont adopté le classement décimal et qu'en U. R. S. S., il est appliqué d'une façon générale à toute l'activité de cet immense pays.

LE CLASSEMENT DECIMAL

Les matières à classer sont partagées en catégories générales, par matière.

Il en résulte une première classification primaire comprenant 10 groupes, lesquels sont subdivisés en sous-groupes, susceptibles d'être divisés chacun eux-mêmes, et ainsi de suite.

La subdivision est illimitée. Les tables actuelles ont déjà plus de 60.000 rubriques. Elles s'accompagnent de tables auxiliaires dites « de subdivision commune » dont les indices s'ajoutent à côté du nombre de classement initial quand il y a lieu de préciser la forme, le lieu, le temps, ou le point de vue envisagé. (L'emploi des subdivisions communes est facultatif.)

Un grand index alphabétique général reproduit toutes ces divisions dans un seul ordre alphabétique.

Cette première analyse n'ayant d'autre but que de déterminer la manière de classer les documents relatifs à la technique du bâtiment et spécialement les matériaux ainsi que les éléments constitutifs des édifices, nous prions nos lecteurs désireux d'approfondir l'étude du classement décimal de s'en référer au manuel de classification décimale universelle de l'Institut Internationale de Bibliographie (Palais Mondial, Bruxelles).

Nous donnons cependant ci-contre la table des cent premières divisions que nous avons extraite de cet ouvrage :

« LA CITE » qui est devenue l'organe de la Société Belge des Urbanistes et Architectes Modernistes, dont l'un des buts est la normalisation des produits de l'industrie du bâtiment, se devait à elle-même de poursuivre sa propre normalisation en se soumettant aux exigences du classement mondial. C'est à cela que nous tendrons désormais.

Il nous paraît opportun de signaler l'histoire du classement décimal qui se confond avec l'activité de toute la vie de M. OTLET.

En effet, c'est à la sortie de l'Université où il étudia le droit et aussi les sciences, que naquit dans son esprit, l'idée de rendre accessibles au moyen d'un classement approprié les richesses intellectuelles mondiales. Dès ce moment, il avait trouvé sa voie, car il allait pouvoir concilier les sentiments généreux de sa nature foncièrement altruiste, avec un besoin inné d'ordre, de méthode et de clarté.

Mais bien plus que cette intime harmonie

Le classement décimal est donc à base de déduction. Il se fait en procédant du général au particulier. Il y aura donc lieu pour trouver le numéro de classement d'une brochure se rapportant, par exemple, aux isolants en matière de construction, de raisonner comme suit : le premier chiffre sera un 6, nous avons dit pourquoi; la décimale suivante sera un neuf, ce qui donne 6, 9; le troisième chiffre sera un 9 (voir divisions ci-dessus) soit 6,99. Le raisonnement se poursuit de la même manière pour trouver les décimales suivantes si l'on désire un classement plus précis.

L'avantage, c'est que les documents classés sommairement sous le n° 6,99 peuvent à un moment donné être reclassés en précision par l'adjonction d'une ou plusieurs décimales.

Pour retirer de la masse des documents classés numériquement, le ou les documents se rapportant à la question (isolants en matière de construction) on raisonne de la même manière que pour le classement. La connaissance du chiffre de classement permet de mettre la main sur les documents eux-mêmes ou sur des fiches classées sous le même numéro et qui renseignent que tel ouvrage de telle bibliothèque est consacré à la question.

La déduction préalable à tout classement ou à toute recherche de documents est facilitée et normalisée par des tables qui

entre l'homme et l'œuvre, il faut admirer l'énergie farouche et l'inlassable persévérance dont il fit preuve au cours de trente-huit années d'effort systématiquement dirigés vers le but poursuivi.

Actuellement, il pourrait s'enorgueillir des collections si suggestives qui remplissent 60 salles du Palais Mondial, et qui constituent une introduction engageante à la lecture. Il pourrait estimer avoir atteint le but en contemplant, amplifiées par suite du manque de meubles, ou savamment classées dans les fichiers (témoins de la prospérité révolue) 1 million de documents classés et 15 millions de fiches (1); mais ce travailleur infatigable a rêvé mieux et il n'aura de cesse avant d'avoir vu entrée enfin dans le domaine de la réalisation la cité mondiale qui dans son esprit constitue la centralisation suprême de la documentation universelle.

De tout cœur, nous lui souhaitons la réussite...

G. FRANCE.

ne sont que des extraits du manuel de classification décimale universelle.

Nous envisageons la publication à l'usage de nos abonnés d'une plaquette qui constituera la clé du classement des matières relatives à la construction, et aux innombrables catalogues qui jusqu'à présent vont régulièrement moisir dans tous les endroits peu accessibles de nos bureaux où leur manque d'utilité, en l'absence de tout classement finit par les reléguer. De plus, nous commencerons, dès le prochain numéro, la publication des tablettes documentaires toutes prêtes à être classées.

Il nous reste à formuler un vœu, c'est de voir les industriels du bâtiment rendre le classement des catalogues plus aisé en s'inspirant des quatre principes généraux suivants :

- 1° Chaque feuille se rapportera à un objet unique et précis, les feuilles seront mobiles;
- 2° Si l'index de classement est figuré, choisir le coin supérieur à droite, la feuille étant mise dans le sens de la largeur. Les chiffres auront 0.01 m. de hauteur et seront imprimés à 3 mm. du bord supérieur;
- 3° Adopter d'une manière générale le format commercial;
- 4° Le choix des renseignements dont la figuration sera autant que possible graphique, se fera avec le souci constant

de documenter objectivement ceux à qui les fiches s'adressent et à ce point de vue il est indispensable qu'une collaboration étroite s'établisse entre les industriels et les architectes au moment de la création des fiches de renseignements.

Il en résulte que les matières que nous désirons classer étant du domaine des sciences appliquées et plus spécialement du domaine de la construction, l'index de classement commencera par le chiffre 6 suivi du chiffre 9.

La sous-classification du second chiffre donne le tableau suivant :

- 690 Généralité. Parties organiques du bâtiment. Eléments de calcul, etc.
- 691 Matériaux de construction.
- 693/5 Mise en œuvre des matériaux.
- 693 Constructions en pierres, briques, bétons et agglomérés. Vitrerie.
- 694 Charpenterie, menuiserie.
- 695 Couvertures, métiers du couvreur.
- 696/8 Equipement du bâtiment, métiers divers.

- 696 Plomberie, installations sanitaires, éclairage, vapeurs, air comprimés et raréfié.
- 697 Chauffage et ventilation.
- 698 Papiers de tenture, peintures et métiers du tapissier.
- 699 Questions diverses, isolation des bâtiments.

Nous ne reproduisons pas les subdivisions suivantes (1) mais nous nous chargerons de donner des renseignements complémentaires sur demande.

(1) Pages 1412 à 1419 du manuel de classification.

TABLE DES CENT PREMIERES DIVISIONS

0. Ouvrages généraux.

- 01 Bibliographie.
- 02 Bibliothéconomie.
- 03 Encyclopédies générales.
- 04 Essais en Collections générales.
- 05 Revues et Périodiques généraux.
- 06 Sociétés, Académies, Collectivités générales.
- 07 Journaux, Journalisme.
- 08 Collections. Polygraphie.
- 09 Manuscrits. Livres précieux.

1. Philosophie.

- 11 Métaphysique générale. Cosmologie.
- 12 Métaphysique spéciale.
- 13 Esprit et corps.
- 14 Systèmes Philosophiques.
- 15 Psychologie.
- 16 Logique.
- 17 Morale.

2. Théologie, Religion.

- 21 Théologie naturelle.
- 22 Bible. Evangile. Ecriture Sainte.
- 23 Théologie dogmatique.
- 24 Pratique religieuse, Dévotion.
- 25 Œuvres Pastorales.
- 26 L'Eglise.
- 27 Histoire de l'Eglise.
- 28 Eglises et sectes chrétiennes.
- 29 Religions diverses.

3. Sciences sociales, Droit.

- 31 Statistique.
- 32 Politique.
- 33 Economie politique.

34. Droit.

- 35 Administration publique.
- 36 Assistance, Assurance, Association.
- 37 Enseignement. Education.
- 38 Commerce. Transport. Communication.
- 39 Costumes. Folklore.

4. Philologie, Linguistique.

- 41 Philologie générale.
- 42 » Anglaise.
- 43 » Germanique.
- 44 » Française.
- 45 » Italienne.
- 46 » Espagnole, Portugaise.
- 47 » Latine.
- 48 » Grecque.
- 49 » Langues diverses

5. Sciences pures.

- 51 Mathématiques.
- 52 Astronomie. Géodésie. Navigation.
- 53 Physique. Mécanique rationnelle.
- 54 Chimie, Cristallographie. Minéralogie.
- 55 Géologie. Géophysique. Météorologie.
- 56 Paléontologie.
- 57 Biologie. Anthropologie.
- 58 Botanique.
- 59 Zoologie.

6. Sciences appliquées.

- 61 Médecine, Physiologie, Pharmacie.
- 62 Arts de l'ingénieur.
- 63 Agriculture. Agronomie.
- 64 Economie domestique.
- 65 Commerce. Transport. Organisation.
- 66 Industries chimiques.
- 67 Technologie mécanique.

68 Professions et métiers.

69 CONSTRUCTION.

7. Beaux-Arts.

- 71 Urbanisme. Architecture de jardins.
- 72 Architecture.
- 73 Sculpture. Numismatique.
- 74 Dessin. Décoration.
- 75 Peinture.
- 76 Gravure.
- 77 Photographie.
- 78 Musique.
- 79 Jeux. Sports. Divertissements.

8. Littérature.

- 81 En général.
- 82 Littérature Anglaise.
- 83 » Germanique.
- 84 » Française.
- 85 » Italienne.
- 86 » Espagnole, Portugaise.
- 87 » Latine.
- 88 » Grecque.
- 89 Littératures diverses.

9. Histoire et Géographie.

- 9 (3) Histoire ancienne.
- 9 (4) Histoire moderne Europe.
- 9 (5) » Asie
- 9 (6) » Afrique.
- 9 (7) » Amérique du Nord.
- 9 (8) » Amérique du Sud.
- 9 (9) » Océanie. Rég. polaires.
- 9 (94) » Australie.
- 81 Géographie et Voyages.
- 92 Biographie.

LES TABLETTES DOCUMENTAIRES

Tant dans le but de faciliter la besogne aux industriels et d'éviter les erreurs, que dans celui de fournir à nos abonnés une documentation utile, tout en leur évitant la besogne fastidieuse du classement, nous avons créé un service de tablettes documentaires avec lequel nous invitons nos annonceurs à se mettre en rapport.

Nous sommes persuadés que l'opportunité d'un pareil service ne saurait leur échapper

au moment où la normalisation et la rationalisation se poursuivent dans tous les domaines de l'activité humaine.

Les tablettes documentaires éditées par la « Cité » seront offertes au Musée Mondial pour prendre place dans le classement universel et au C. I. M. A. (centre d'information général en matière d'architecture) pour être classées à la stéréothèque du Palais des Beaux-Arts.

Un nombre illimité d'exemplaires, au prix coûtant sera fourni, sur demande, aux industriels pour leur propagande personnelle.

P. S. — Dès que les premières tablettes documentaires seront publiées, la « Cité » fera parvenir, sur demande, un tableau général du classement qui permettra de retrouver immédiatement la tablette portant les renseignements recherchés.

Notes sur deux Concours récents :

Quelques réflexions au sujet du Concours pour l'Urbanisation de Termonde

Lorsqu'au début de l'année 1932 nous apprîmes que la Ville de Termonde organisait un concours public pour l'« utilisation des anciens terrains militaires à récupérer et le développement ultérieur de la Ville sur son territoire » nous ne pûmes qu'acclamer à l'initiative de l'administration de cette petite ville flamande et de son bourgmestre.

Il est rare, en Belgique, qu'une commune fasse appel à la collaboration de particuliers pour la solution des problèmes d'Urbanisation qu'elle doit résoudre. Précédant l'appel d'Anvers pour la Rive Gauche, Termonde était la première, depuis l'armistice, à organiser un concours public d'Urbanisme!

A ce motif de reconnaissance s'en ajoutait un autre. Le concours prescrivait que « la » partie des fortifications située entre la » porte de Bruxelles et la porte de Malines, » doit être aménagée en parc public » dans son caractère d'anciennes fortifications ». Il consacrait donc le principe de la conservation des fortifications, de ces pauvres et si intéressantes fortifications que cette même administration communale avait, il y a quelques années — avec la complicité de l'Etat et l'inconcevable assentiment de la Commission Royale des Monuments et des Sites, — condamné à disparaître. Leur destruction fut entamée malgré la protestation de van der Swaelmen et de tous les amis sincères de la nature et des monuments d'intérêt historique (1).

Etant donné l'intérêt considérable que ce concours présentait pour les architectes-urbanistes, il aurait été fort désirable que son organisation fut, à tous égards, irréprochable.

La simple lecture du programme nous enleva déjà, à cet égard, quelques illusions. Les documents remis aux concurrents étaient incomplets et imprécis. La carte d'Etat-major n'existe pas à l'échelle du 5.000^e imposée; la planchette au 10.000^e était épuisée. Le plan des fortifications ne renseignait aucun niveau ni aucune des plantations existantes. Le tracé des projets de rectification de la Dendre étaient illisibles. L'emplacement du pont projeté sur l'Escaut par l'Administration des Ponts et Chaussées n'était pas indiqué, pas plus que les projets d'extension du port, dont il était fait état. Le concurrent ignorait

laquelle des trois variantes figurées au plan pour le tracé du chemin de fer vers Saint-Nicolas était adoptée. Il ne lui était fourni aucune indication concernant le régime des eaux, la nature du sol et du sous-sol, les vues de l'Administration concernant le développement de la ville, etc.

Par contre le programme se montrait très exigeant à l'égard des concurrents. Il réclamait d'eux, en plus du plan général d'urbanisation, les plans d'alignement et les profils en long des voiries, les plans détaillés du réseau des égouts, un devis détaillé des travaux; études qu'il était matériellement impossible d'entreprendre avec les seules données fournies et qui d'ailleurs, par leur nature et leur importance, sortent du cadre d'un concours d'Urbanisation proprement dit. Nous pouvons résumer ces critiques en disant que les renseignements donnés aux concurrents étaient insuffisants, le travail réclamé d'eux trop considérable.

A ces lacunes du programme s'ajoutaient deux motifs plus graves de reproche. C'étaient, d'une part, les dispositions de l'article 10 du programme, disant : « Le » rapport du Jury sera transmis à la com- » mission d'étude (organisatrice du con- » cours) qui soumettra ses conclusions au » Conseil communal; celui-ci statuera en » dernier ressort, avant le 15 no- » vembre 1932 (1). »

D'autre part, l'article 15 disait : « Moyen- » nant le paiement des primes attribuées, » les projets primés deviendront la pro- » priété de la Ville de Termonde, qui » pourra en disposer com- » me bon lui semblerait.

» En conséquence, les projets acquis pour- » ront être réalisés pour une exécution en » tout ou en partie, modifiés ou combinés » avec d'autres projets sans la col- » laboration du ou des auteurs et » sans que ceux-ci puissent réclamer ni » honoraires ni indemnités, à quelque titre » que ce soit. »

Si nous ajoutons que l'article 16, reconnaissait à l'Administration de la Ville « la » faculté d'acheter, en vue d'une » exécution partielle, des » projets non primés moyennant une som- » me forfaitaire de 1.000 francs par pro- » jet » on admettra aisément que la dignité professionnelle était rudement mise à l'épreuve.

Fallait-il, étant donné des insuffisances

aussi graves du programme, s'abstenir de toute participation à ce concours? Sans doute en aurait-on agi de la sorte dans les pays où l'organisation professionnelle est plus avancée que chez nous. Les incidents qui précédèrent le concours d'Anvers nous ont appris qu'il existe, en Hollande, une commission permanente des concours, émanation de la Fédération des Sociétés d'Architectes de ce pays, qui passe au crible tous les programmes pour l'élaboration desquels son intervention n'aurait pas été préalablement sollicitée. S'ils ne satisfont pas entièrement aux règles admises ces concours sont impitoyablement boycottés. Ce fut le cas pour Anvers.

Il serait, certes, désirable qu'un contrôle analogue fut exercé dans notre pays et que lorsqu'il s'agit plus particulièrement d'un concours d'Urbanisme les organisateurs consultent, au préalable, des organismes compétents tels que la S. B. U. A. M. et l'Union des Villes.

En attendant il fallait se montrer moins sévère et il nous a semblé qu'il y aurait eu mauvaise grâce à bouder l'initiative, — malgré tout fort louable, — de la Ville de Termonde dont les bonnes intentions ne pouvaient être suspectées. Pouvait-on faire grief, dans cette mesure, à l'Administration de cette petite ville, de négligences et ignorances qu'il a bien fallu, quelques mois plus tard, pardonner à la Métropole Anversoise (Concours de la Rive Gauche)? Aussi lorsque l'Union des Villes et Communes Belges demanda, à l'auteur de ces lignes, de la représenter au sein du Jury, accepta-t-il volontiers cette mission, étant convaincu qu'il y aurait moyen, malgré tout, de faire bonne besogne.

Cinq projets avaient été introduits. Ce nombre restreint est sans conteste une conséquence de l'organisation défectueuse du concours.

Le Jury n'en consacra pas moins un nombre respectable de séances à l'examen minutieux de ces quelques projets, et réconforté par l'hospitalité plantureuse du maire de Termonde, déploya une louable activité. Est-il besoin de dire que toutes les garanties respectives d'impartialité furent données; malgré que des opinions très divergentes étaient représentées au sein du Jury, nombre de décisions furent prises à l'unanimité.

J'aurais préféré, au lieu de donner ces quelques détails anecdotiques, voir reproduit ici le rapport du Jury.

Mais à cet égard je me vois forcé d'allonger encore la liste de mes récriminations et de faire part des incidents qui clôturèrent la fin de cet étrange concours et nous éclairent sur le peu de sympathie dont il doit avoir joui auprès de quelques membres du personnel administratif de la Ville, terrifiés, sans doute, à l'idée, que des

(1) D'après ce qu'on nous a raconté la ville de Termonde serait, depuis quelques années déjà venue à résipiscence et c'est malgré ses protestations que l'Administration des Domaines aurait récemment détruit les belles frondaisons qui ornaient les fortifications afin d'augmenter ses revenus de quelque 50.000 francs. Cela s'appelle faire flèche de tout bois!

(1) Cette date ne figure pas dans la version flamande du programme où l'on relève d'autres négligences. Il est vraiment ahurissant de devoir constater que la traduction flamande du programme de ce Concours, organisé par un chef lieu de la Province Orientale, était écrite en un sbrè à peine compréhensible.

architectes privés pourraient venir chasser sur des terres qu'ils estimaient, — on ne sait vraiment par quel droit, — leur être réservées.

Quoiqu'il soit, alors que le Jury avait terminé ses travaux et émis son jugement en novembre 1932, alors qu'en décembre de la même année tous les membres du Jury avaient marqué leur accord sur un texte de rapport, il me fut impossible, malgré l'insistance que j'y mis, d'obtenir une copie de ce rapport (1).

Bien plus, aucun résultat du concours ne fut rendu public avant octobre 1933, date à laquelle les projets furent exposés à Termonde dans des conditions d'ailleurs déplorable et sans qu'un exemplaire du rapport du Jury ne fut affiché.

Comme l'Administration s'était réservé le droit d'ouvrir les enveloppes cachetées, c'est alors seulement que nous connûmes les résultats qui sont publiés ailleurs.

Et cependant le programme du concours spécifiait que le Conseil communal statuerait en dernier ressort, avant le 15 novembre 1932, et que les projets seraient exposés.

Sans doute ces dernières irrégularités ne sont-elles qu'une manifestation tardive de la mauvaise humeur de quelques administratifs et peut-être aussi la conséquence de rivalités politiques auxquelles nous voulons rester étrangers ici.

N'en gardons pas rancune d'ailleurs à l'aimable mayor de Termonde et à son collègue qui ne semblent n'avoir manqué, dans cette affaire, que d'un peu de poigne. Souhaitons de les voir, par une publication

(1) Pour plus de précision je signale que j'adressai à l'Administration Communale de la Ville de Termonde les 12 juillet et 22 août 1933 des lettres conformément à celles envoyées précédemment. Elles restèrent toutes sans réponse.

tardive du rapport du Jury, réparer leur négligence.

Souhaitons également que ce collègue atténue l'effet déplorable qu'a produit, dans les milieux professionnels, les dispositions de l'article 15 du programme qui spécifie que la Ville de Termonde pourra réaliser les projets primés sans la collaboration de leurs auteurs.

Nous connaissons les arguments respectables que les administrations communales peuvent invoquer pour s'abstenir de prendre à l'avance des engagements trop étendus à l'égard des lauréats des concours d'urbanisation. Ces raisons ne constituent pas un obstacle, cependant, à une collaboration ultérieure pour des travaux déterminés qui peuvent faire l'objet de conventions clairement établies.

Il faut espérer que la Ville de Termonde voudra bien avoir recours, dans ces conditions, au talent des lauréats du présent concours. Je suis convaincu qu'elle n'aurait qu'à s'en féliciter. Elles s'assureraient de plus, en ce faisant, de nouveaux titres à la reconnaissance des architectes et urbanistes belges.

Raph. VERWILGHEN,
Ingénieur C.C., Urbaniste.

Le Concours pour un Institut National de Radiothérapie

(Voir pages 234 et 235, le projet classé 1^{er})

Un concours restreint pour la création d'un centre anticancéreux a été organisé en 1932 par la Commission d'assistance publique de Bruxelles, la Fondation Francqui, le Fonds National de Recherches Scientifiques, la Fondation Universitaire.

Pour dresser les plans de cet institut, ces organismes décidèrent de faire appel, par voie de concours, aux architectes : Gaston

Brunfaut, Callewaert, Jasinski, Lacoste, Leborgne, Stynen-Dens qui eurent à livrer, dans un délai de six semaines, des projets parmi lesquels plus de 18 documents étaient exigés.

Le programme établi par un radiologue, comportait, d'une part, la transformation et l'extension des pavillons de chirurgie de l'hôpital Brugmann, œuvre de Horta, et, d'autre part, la construction et l'aménagement d'un pavillon pour malades payants à placer, de façon bien déterminée, en prolongement des premiers pavillons.

Ceux-ci devaient comprendre l'institut de radiodiagnostic et l'institut de radiothérapie; le pavillon nouveau devait constituer le centre anticancéreux proprement dit.

Il y a lieu de remarquer que pour un programme aussi vaste, les éléments fournis aux concurrents étaient singulièrement insuffisants tant au point de vue technique qu'au point de vue thérapeutique et que seul était nettement posé le problème de la formation de pavillons bas, le terrain et l'alignement de façon à ne point détruire le caractère de l'hôpital.

Rien d'étonnant donc à ce que les concurrents fussent amenés, de ce fait, à suppléer à nombre de lacunes du programme; à imaginer des solutions techniques ingénieuses où il était tenu compte de l'insuffisance des fondations, mais où enfin l'agencement des locaux nouveaux étaient sacrifiés, faute de temps. Toujours est-il que le jury, qui ne comprenait qu'un seul architecte, a pu discerner, parmi les projets, ceux qui possédaient une connaissance approfondie du problème de l'hôpital.

Aucune décision d'exécution n'a pourtant été prise. L'examen des projets ayant amené à réflexion et discussion sur le mode thérapeutique du cancer, particulièrement en ce qui concerne les radiations.

Table analytique des matières contenues dans " LA CITÉ ", volume XI

ARCHITECTURE

HABITATION

	N ^{os}	Pages		
• Habitation à Auderghem	1	1	• Appartement à Paris	5/6 123
Arch. : L. De Koninck.			Arch. : H. Van de Velde.	
• Habitation à Wassenaer	5/6	111	• Habitation à Gand	7 129
Arch. : H. Van de Velde.			Arch. : G. Eysselinck.	
• Habitation à Blankenese	5/6	114	• Habitations à Bruxelles	10 —
Arch. : H. Van de Velde.			Arch. R. Vander Borgh.	
• Habitation à Tervueren	5/6	116	• Immeuble d'appartements en Hollande	3 50
Arch. : H. Van de Velde.			Arch. : Komter	
• Habitations à Bruxelles	5/6	118	• Habitations à Bon Marché en Hollande	3 47
Arch. : H. Van de Velde.			Arch. : J. J. P. Oud.	
• Villas au Zoute	5/6	120		
Arch. : H. Van de Velde.				

HOTELS, HOMES ET ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS

• Homes en Hollande	3	52
Arch. : Van Loghem et Wijdeveld.		
• Sanatorium, à Hilversum	3	57
Arch. : J. Duiker.		

HOTELS, ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS (suite)

- Hôtel pension, à Prague 4 68
Arch. : K. Hannauer.
- Etablissement hospitalier, à Hanovre 5/6 103
Arch. : H. Van de Velde.
- Projet pour Institut de Radiothérapie 12 234
Arch. : G. A. L. Brunfaut.

ECOLES

- Deux écoles en Hollande 3 59
Arch. : Duiker, Wiebenga.
- Projet pour école de navigation 11
Arch. : V. Marrès et A. Francken.

SALLES DE SPECTACLE, CINEMAS, THEATRES

- Etude théorique sur les cinéma sonores 2 21
Par G. Herbosch.
- « Cinéac », Bruxelles 2 29
Arch. : de Montaut, Gorska, Philibert.
- « Métropole », Bruxelles 2 30
Arch. : Blomme.
- « Capitol », Anvers 2 31
Arch. : Stynen.
- Projet de salle pour le Palais des Soviets 3 59
- Le Théâtre dans l'œuvre de H. Van de Velde 5/6 97
- Discussion sur les cinémas sonores 7 137

BASSINS DE NATATION ET PLAGES

- Wetzlarbad, à Eupen 9 169
Arch. : Helg et Dauben.
- Projet de bassin de natation pour centre scolaire
Arch. : J. F. Hoeben. 9 172
- Etablissement à Bruxelles 9 174
Arch. : Govaerts et Van Vaerenberg.
- Projets de centre sportif 9 176
Arch. : Van Dijck, G. Brunfaut.
- Projets de plages 9 177
Arch. : V. Bourgeois, Baptista.
- Plans américains 9 179

DIVERS

- L'architecture fonctionnelle en U. R. S. S. 7 141
Par H. Schmidt.
- L'enseignement de l'architecture 10 185
Par J. F. Hoeben et P. Verbruggen.
- L'enseignement de l'Urbanisme 11 200
Par R. Verwilghen.
- L'Eglise de Grand-Manil 11 220
Arch. : V. Marrès.

URBANISME

- Notes sur l'urbanisation du Grand Anvers 1 15
Par R. Verwilghen.
- Lotissements en Hollande 2 46
- Chronique sur le concours pour l'aménagement
de la Rive Gauche de l'Escaut, à Anvers 4 71
- La Cité mondiale, à Anvers 4 73
Par P. Otlet.

URBANISME (suite)

- Projet d'aménagement du Quartier Léopold,
Bruxelles. Arch. : L. De Vestel 7 133
- Le Concours pour l'Urbanisation de la Rive
Gauche de l'Escaut à Anvers :
Par V. Bourgeois 8 145
Projets des architectes : Le Corbusier, Hoste,
Locquet 8 150
Eggericx-Verwilghen 8 154
Henvaux-Heymans 8 158
K. Limperg 8 161
Verbruggen-France 8 164
Bodart-Vijvermans 8 165
Projets primés 8 165
- Enseignement de l'Urbanisme 11 200
Par R. Verwilghen.
- Urbanisation de Termonde et de sa région 12 221
Par M. Ç. Heymans.
- Projets du Concours pour l'Aménagement des
anciens terrains fortifiés, à Termonde 12 228

TECHNIQUE

- Isolation des toitures-terrasses 1 8
- Le linoléum, son emploi rationnel dans la con-
struction 1 11 et suivants
- Les matériaux de correction acoustique 2 32
- Tensistruttura, par A. N. 7 190
- Prescriptions et standards américains en matière
de bassins de natation 9 179
- La classification décimale universelle 12 236

BIBLIOGRAPHIE ET REVUE DES REVUES

N° 1, p. 20. N° 2, p. 34. N° 3, p. 64. N° 4, p. 76. N°s 5/6,
p. 96. N° 7, p. 144. N° 9, p. 184. N° 10, p. 200. N° 11, p. 224.

ECHOS ET INFORMATIONS

- EXPOSITIONS : N° 1, p. 20. N° 2, p. 41. N° 3, p. 64.
N° 4, p. 79, p. 81. N° 11, p. 223.
- CONCOURS : N° 1, p. 20. N° 2, p. 44. N° 3, p. 64.
N° 4 p. 79. N° 7, p. 143. N° 8, p. 168. N° 9, p. 184.
N° 10, p. 200. N° 11, p. 222. N° 12, p. 234.
- CONGRES : N° 2, p. 43. N° 3, p. 64. N° 4, p. 79. N° 10,
p. 200.
- ORGANISMES : N° 4, p. 78. N° 7, p. 143. N° 10, p. 199.
N° 11, p. 222.

NUMEROS SPECIAUX

- N° 2 Cinémas sonores.
- N°s 5/6 Henry Van de Velde.
- N° 8 La Rive Gauche de l'Escaut, à Anvers.
- N° 9 Bassins de natation et plages.
- N° 10 Enseignement de l'Architecture.
- N° 11 Enseignement de l'Urbanisme.
- N° 12 Urbanisation de Termonde.